



Bulletin académique

n°752

du 18 septembre 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Bulletin académique n° 752 du 18 septembre 2017

Sommaire

Division des Structures et des Moyens	
- Constat de rentrée de l'utilisation des moyens d'enseignement et validation des campagnes d'HSA et d'IMP annuelles	3
- Préparation de la rentrée 2018 - Postes spécifiques ministériels	19
Direction des Relations et des Ressources Humaines	
- Cumul d'activités des agents de la fonction publique et exercice d'activités privées par les agents publics cessant ou ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions	50
Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement	
- Carte comptable académique	68
Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidature pour une mission de service éducatif associée au Théâtre Massalia et au Théâtre de la Joliette	79
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- OFAJ - Programme d'échanges Voltaire - Campagne 2018-2019	81
- Echanges franco-allemands - Projets-in / In-projekte - Réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants - Appel à projets pour l'année 2018	84
- Rencontres en tiers lieu de l'OFAJ - Campagne 2018 - Procédure de demande de subvention	88
- Concours académique : mon road trip Erasmus+ 2017	90

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr

DSM/17-752-29 du 18/09/2017

CONSTAT DE RENTREE DE L'UTILISATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET VALIDATION DES CAMPAGNES D'HSA ET D'IMP ANNUELLES

Destinataires : Messieurs les IA-DASEN - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Dossier suivi par : Suivi d'organisation scolaire : fonctionnalités de gestion STS-Web, fiche de dialogue de gestion, gestion des campagnes - Lycées : M. JUIF tel : 04 42 91 71 60 - Mme SAIDI tel : 04 42 91 75 65 - LP : Mme SECHI tel : 04 42 91 71 61 - Mme DIEGO tel : 04 42 91 71 57 - Collèges 04 : Mme NIL tel : 04 92 36 68 61 - Collèges 05 : M. GRAVIER tel : 04 92 56 57 20 - Collèges 13 : Mme LOZANO tel : 04 91 99 66 92 - Collèges 84 : Mme HOMBLE tel : 04 90 27 76 53 - DSI : P@C : fonctionnalités applicatives STS-Web et problèmes techniques

Pièces jointes :

- document de dialogue de gestion,
- nomenclatures des modalités de cours,
- nomenclature des ARE et ARA, nomenclature des IMP établissement et académique,

Le constat des effectifs scolarisés et des modalités d'utilisation des moyens d'enseignement est une échéance importante de ce début d'année scolaire. Il s'agit de la première phase de préparation de la rentrée 2018 par la détermination des élèves et étudiants accueillis par série et filières de formation dans les EPLE en fonction des différentes modalités d'organisation pédagogique mises en œuvre.

Ces actes de gestion ont deux finalités indissociables : fournir à l'ensemble des acteurs du système éducatif une description fiable des conditions d'enseignement au travers de la valorisation des moyens d'enseignement mobilisés, notamment par l'utilisation qui en est faite, et permettre le paiement des indemnités et heures supplémentaires effectuées par les enseignants.

La DAES vous a communiqué la documentation, les instructions et le calendrier des opérations de transfert des informations dans SYSCA (qui remplace la BEA à compter de la rentrée 2017).

La présente circulaire concerne la description des services des enseignants et des structures pédagogiques de l'établissement, engendrant la mise en paiement via le logiciel STSWEB des HSA et des IMP annuelles.

Compte tenu de l'importance quantitative et qualitative que revêtent ces opérations et de l'opérationnalité des dispositifs méthodologiques et techniques mis en œuvre depuis deux ans, le dialogue renforcé avec les établissements dans un calendrier maîtrisé afin que les personnels soient rémunérés au plus tôt, est reconduit.

1) un dialogue renforcé

La mise en paiement des HSA et des IMP annuelles n'est possible que si deux conditions sont remplies :

- des services d'enseignement correctement renseignés (heures devant élèves, ARE, pondérations, effectifs dans les groupes, modalités de cours, taille des structures,...)
- une campagne de rentrée (type R) soit ouverte.

Pour apprécier contradictoirement la qualité des informations saisies dans STSWEB, une fiche dialogue de gestion (voir annexe) est mise à la disposition des établissements scolaires et des services de tutelle. Elle permet de passer en revue un certain nombre d'indicateurs et d'en apprécier les valeurs. Ce document de dialogue, intitulé « fiche de dialogue sur les données STS-Web », actualisé en continu, est accessible depuis les différents PIA (services académiques, EPLE et établissements privés) via « ressources » dans la rubrique applications/organisation scolaire.

A la lecture de ce document le chef d'établissement et les services d'organisation scolaire apprécieront si le transfert des informations nécessaires au paiement des HSA et IMP annuelles peut être effectué. Dans l'affirmative, la campagne de transfert pourra alors être ouverte par les services d'organisation scolaire compétents pour l'établissement concerné. Le chef d'établissement est ensuite en mesure de valider le transfert des informations qui correspondront ainsi aux données figurant dans le document de dialogue de gestion à compter du 21 septembre 2017.

2) un calendrier maîtrisé

Les transferts d'informations ci-dessus mentionnés s'inscrivent dans un calendrier très contraint de la paye.

- pour la paye d'octobre, le 5 octobre 2017
- pour la paye de novembre, le 5 novembre 2017
- et pour la paye de décembre, le 15 novembre 2017

En outre, les congés d'automne débutent le samedi 21 octobre 2017.

Compte tenu de ces contraintes et afin de permettre aux enseignants de bénéficier des effets financiers inhérents à leur service, il convient impérativement que toutes les mises en paiement des HSA et des IMP annuelles soient effectuées au plus tard le 16 octobre 2017.

Au-delà de ces aspects comptables et opérationnels, cet acte de gestion est un élément essentiel du suivi de la politique académique et du dialogue avec l'administration centrale. Il est donc essentiel que je puisse disposer de données fiables sur les atouts et faiblesses de l'académie de manière à ce que la situation de cette dernière soit appréciée le plus équitablement possible.

Vous trouverez en annexe à la présente circulaire de nouvelles instructions pour le traitement des points suivants :

- repérage des modalités d'enseignement dans les services.
- modalités de description des organisations pédagogiques particulières.
- gestion des IMP.

Je vous remercie de votre collaboration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAMPAGNES DE MISES A JOUR

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

STS WEB

Mois	Date de début	Date de fin	Paye du mois de ¹
Décembre	13 novembre	8 décembre	Janvier
Janvier	4 janvier	11 janvier	Février
Février	22 janvier	9 février	Mars
Mars	19 février	16 mars	Avril
Avril	26 mars	13 avril	Mai
Mai	2 mai	11 mai	Juin
Juin	21 mai	8 juin	Juillet
Juillet	18 juin	7 juillet	Août

¹ Prévission

Services académiques : DME, DOS des DSDEN, DSI, DAES

Numéro d'établissement : Nom établissement :

Ville :

Type étab. :

FICHE DE DIALOGUE SUR LES DONNEES DE STS-WEB

Equilibre général des ressources et des consommations

DHG et ARA

Ressources consommées

Services décrits

Budget IMP

Consommation IMP

HP dotées	
HSA dotées	
Total DHG	
ARA	
TOTAL	

HP	
HSA	
TOTAL	

Heures devant élèves	
ARE	
ARA	
Pondérations prises en compte	
TOTAL	

TOTAL	

TOTAL	

Ecart

Ecart ressources consommées - services décrits (yc ARA)	
Ecart DGH+ARA - services décrits (yc ARA)	
Ecart HSA dotées - HSA consommées	

Ecart IMP E

TOTAL	

Ecart entre ressources consommées et Services décrits

- Ressources consommées : HP consommées + HSA consommées

Cette somme est égale à l'ensemble des ressources que vous avez mobilisées pour financer les services de vos enseignants affectés dans la fonction ENS de votre établissement.

- Services décrits : (Heures devant élèves + ARE + ARA + pondérations prises en compte)

Cette deuxième somme est le pendant de la première mais vue sous l'angle de l'utilisation des moyens. Vous remarquerez que les ARA sont ajoutées aux services.

Si une différence apparaît entre les deux sommes elle doit être analysée en commun par le chef d'établissement et le responsable DOS concerné avant validation.

Ecart entre dotation et Services décrits

- Dotation : DGH HP + DGH HSA + ARA

Cette somme décrit l'ensemble des dotations reçues par l'établissement. Noter que les ARA sont ajoutées car par définition elles participent in fine au calcul des HSA.

- Services décrits : Heures d'enseignement + pondérations + ARE + ARA

Ecart entre HSA dotées et HSA consommées

Les HSA dotées correspondent à la dotation que vous avez reçue en HSA. Les HSA consommées correspondent à la somme des HSA que vous avez réparties lors de la campagne de rentrée de répartition de service.

*Si une différence apparaît entre les deux sommes elle doit être analysée en commun par le chef d'établissement et le responsable DOS concerné avant validation.
Une explication classique de la différence est la répartition d'heures sur la discipline fictive Z9999*

Ecart entre les IMP-E dotées et les IMP-E consommées

Les IMP-E dotées correspondent à la dotation que vous avez reçue en unité. Les IMP-E consommées correspondent à la somme des unités que vous avez réparties lors de la répartition de service.

ETAT de consommation des ARE, ARA, IMP E permanentes

Consommation des ARE par discipline de poste et motif (code)

Code discipline	Lib. discipline	Code ARE	Lib. ARE	Heures d'ARE	Nb de personnes
			Total		

Consommation des ARA par discipline de poste et motif (code)

Code discipline	Lib. discipline	Code ARA	Lib. ARA	heures d'ARA	Nb de personnes
			Total		

Consommation des IMP-E permanentes par discipline de poste et motif (code)

Code discipline	Lib. discipline	Code IMP-E	Lib. IMP-E	Nb	Taux	Date deb exec miss.	Date fin exec miss.	Nb de personnes	Unités consommées
			Total						

Consommation des IS par discipline de poste et motif (code)

Code discipline	Lib. discipline	Code IS	Lib. IS

Enseignants en sous service

No individu	Code disc.	H enseignées	ARE	ARA	Heures pondérées							Total service	HP	Ecart HP - total service	
					1TER brutes	1TER plafonnées	REP+ brutes	REP+ plafonnées	STS brutes	STS plafonnées	Autres				

Etat de consommation des heures de pondérations

Les heures de pondération sont automatiquement calculées par l'application :

- dès lors que les services ont été pondérés au taux réglementaire. A cet égard, il convient de proscrire l'utilisation de taux non réglementaires
- dans la limite des plafonds réglementaires : 10 premières heures d'enseignement en cycle terminal de la voie générale et technologique / toutes les heures d'enseignement comprises dans l'ORS, déduction faite des ARE et ARA, de l'agent en STS et en CLG REP+

Certaines situations nécessitent une vigilance particulière :

- une affectation sur plusieurs établissements implique un échange entre chefs d'établissement pour corriger, le cas échéant, le calcul automatique de la pondération
- pour les enseignants titulaires d'un poste de CPGE, dans l'hypothèse d'heures données en cycle terminal en sus d'un service complet en CPGE, il convient de supprimer la pondération du cycle terminal
- les services des personnels à temps partiel et des stagiaires affectés sur une nature de support PSTG doivent tenir compte des heures de pondération car ils ne peuvent bénéficier d'heure supplémentaire

Taux de pondération non prévus par les textes

No individu	Code disc.	H ens.	ARE	ARA	Heures pondérées		HP	HSA	Total HP HSA
					Nb heures	Taux			

Cas des enseignants en double affectation dans deux établissements différents (complément de service ou double affectation AFA, PRO, REP)

Etab.	Code disc.	H ens.	ARE	ARA	Heures pondérées							Total service	HP	HSA	Total HP HSA	Ecart HP HSA - service	
					1TER brutes	1TER plafonnées	REP+ brutes	REP+ plafonnées	STS brutes	STS plafonnées	Autres						

Enseignants sur poste CPGE ayant des pondérations autres que CPGE

Nature support	Code disc.	H ens.	ARE	ARA	Heures pondérées							Total service	
					1TER brutes	1TER plafonnées	REP+ brutes	REP+ plafonnées	STS brutes	STS plafonnées	Autres		

Enseignants à temps partiel dont le service décrit est différent de la quotité HP

Code disc.	H enseignées	ARE	ARA	Heures pondérées							Total service	HP	Ecart HP - total service
				1TER brutes	1TER plafonnées	REP+ brutes	REP+ plafonnées	STS brutes	STS plafonnées	Autres			

Taille des structures

- Répartition par taille de groupe :

Les effectifs des groupes de l'application STS WEB sont décrits dans deux champs : l'effectif prévu et l'effectif calculé. L'effectif prévu est saisi par vos soins dans l'application STS WEB. L'effectif calculé est renseigné automatiquement par l'application STS WEB. Il correspond au nombre d'élèves que vous avez rattaché à ce groupe via l'application SIECLE Base Elèves Etablissement, cet effectif est donc égal à la somme des élèves affectés au groupe.

Ainsi si vous n'avez rattaché que quelques élèves à un groupe (par exemple en attente d'une saisie exhaustive, suite à un essai.....), supposons trois, ce sera cet effectif calculé égal à trois qui sera transféré alors même que vous aviez prévu que ce groupe accueille 25 élèves par exemple. Il est donc important de vous assurer que les effectifs des deux champs sont correctement remplis et correspondent à un effectif réel. Si vous n'affectez pas individuellement les élèves aux groupes alors l'effectif calculé sera à zéro. Il vous faudra alors vous concentrer sur l'effectif prévu puisque seul ce dernier sera pris en considération dans des calculs ultérieurs. Dans le tableau affiché c'est l'effectif déclaré (prévu) qui est pris en compte.

- Répartition par taille de division :

Les effectifs des divisions correspondent à ceux déclarés sur la Base Elèves Etablissement (BEE) lors du constat de rentrée à quelques élèves près si vous avez effectué des modifications postérieurement au constat.

Répartition par taille de groupe

Taille	Nb de structures	Nb d'heures	% des heures par taille de groupe
Total			

Répartition par taille de division

Taille	Nb de structures	Nb d'heures	% des heures par taille de groupe
Total			

Modalités de cours

Cette année une nouvelle modalité EC vient s'ajouter aux modalités de cours existantes (AI, AP, AT, CG, MO, PL, TD et TP).

En collège, elle permet de repérer l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) introduits par la réforme 2016.

Cette modalité peut être appliquée à tout élément de service effectué dans une matière du programme (français, mathématiques...).

Répartition des heures d'enseignement par modalité de cours

Code modalité de cours	Lib. Modalité de cours	Heures enseignées	% sur le total des heures enseignées
	Total heures		

ARE	<i>Décret 2014-940</i>	Observations
	Article 3: Allègement de service pour l'exercice d'une mission particulière au sein de l'établissement	Sur proposition du conseil d'administration, décision du Recteur
	Article 4: Service partagé	Cas particulier des ANT
	Article 9: Service d'enseignement de 8h en SVT ou sciences physiques	En collège uniquement, en l'absence de personnels techniques de laboratoire
	<i>Décret 2014-460</i>	Observations
	Article 2: Association sportive	Dans l'hypothèse où le volume d'activité de l'AS est insuffisant, possibilité de complément de service dans l'AS d'un établissement différent
Pondération	<i>Décret 2014-940</i>	Observations
	Article 6: Pondération 1.1 des heures de cycle terminal de la voie générale et technologique	L'usage des pondérations non réglementaires est interdit: suppression des taux 0,25 0,5 et 0,75
	Article 7: Pondération 1.25 des heures en STS	
	Article 8: Pondération 1.1 des heures d'enseignement dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire	Pour traduire des organisations pédagogiques particulières, il convient de recourir aux notions d'alternance ou de fréquence prévues par les logiciels d'emploi du temps
EPI, AP en collège	<i>Arrêté du 19/05/2015</i>	Observation
	L'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires ne constituent pas de nouvelles matières mais des modalités de mise en œuvre des enseignements disciplinaires	Modalité de cours "EC" dans le service
Chorale	<i>Circulaire 2015-057 du 29/04/2015</i>	Observations
	La chorale est un enseignement facultatif proposé en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale aboutissant au moins à une représentation publique chaque année. La chorale relève donc de la matière éducation musicale	Matière "éducation musicale" Modalité de cours "AT" dans le service
IMP	<i>Décret 2015-475 (public) D2015-065 (privé)</i>	Observations
	Nouvelle gestion de la mise en paiement des IMP	Saisie des IMP annuelles dans le cadre de la campagne de rentrée Contrôle bloquant Gestion en paie instantannée (J+1) pour les IMP sasies après la campagne de rentrée
IS	<i>Décret 2015-477</i>	Observations
	Effectifs pléthoriques	Au moins 6h devant un ou plusieurs groupes dont l'effectif est supérieur à 35 (constat au 15/10) Gestion en paie instantannée (J+1)
IS	<i>Décret 2015-476</i>	Observations
	Enseignement EPS	Au moins 6h d'enseignement dans les classes de première et de terminale des voies générale, technologique ou professionnelle Gestion en paie instantannée (J+1)
IS	<i>Décret 2015-476</i>	Observations
	Enseignement voie professionnelle	Au moins 6h d'enseignement dans les classes de première et de terminale de la voie professionnelle ou de CAP Gestion en paie instantannée (J+1)

Nota : concernant l'indemnité de DDFPT, seuls les personnels nommés à titre définitif (mouvement national spécifique) ou faisant fonction à titre provisoire sur poste vacant après avis des corps d'inspection ont vocation à prétendre au versement de l'indemnité.

MODALITE_DE_COURS	LIBELLE_COURT	LIBELLE_LONG	COMMENTAIRE
EC	ENS. COMP.	ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE	Modalité créée dans le cadre de la réforme des collèges recouvrant à la fois l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
AT	ATELIER	ATELIER	
CG	COURS	COURS GENERAL	
TD	T.D	TRAVAUX DIRIGES	
AP	ATP	ATELIER DE PRATIQUE	
TP	TP	TRAVAUX PRATIQUES	
AI	AIDE IND	AIDE INDIVIDUALISEE - SOUTIEN	
PL	PLURIDISC	PLURIDISCIPLINAIRE	
MO	MODULE	MODULE MONO-DISCIPLINAIRE	

Motifs d'ARE réglementaires

Code ARE	Libellé ARE	Libellé long ARE
4112	ASSO.EPS	HEURES ASSOCIATIONS SPORTIVES
6812	2 ETB.CD	EXERCICE DANS 2 ETAB DE 2 COMMUNES
6912	3 ETB.	EXERCICE DANS 3 ETABLISSEMENTS
7012	8H SVT	8H OU PLUS EN SVT ART 9 D.2014
7112	8H SPH	8H OU PLUS EN SCIENCES PHYSIQUES

Motifs d'IMP établissement, qui peuvent aussi être des ARE après accord des services de gestion des moyens

Code IMP	Libellé IMP	Libellé long IMP
9012	AC.ELE.DIF	ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
9022	AC.ELE.MIG	ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES MIGRANTS
9032	A.ELE.SH	ME PEDAGO/EDU : AIDE ÉLÈVES SH
9042	ART/CULT	ME PEDAGO/EDU : ACTIVITÉS CULTURE OU ART
9052	PART.ENT	ME PEDAGO/EDU : PARTENARIATS ENTREPRISES
9062	PART	ME PEDAGO/EDU : AUTRES PARTENARIATS
9072	MANIF/CHOR	ME PEDAGO/EDU : ORG MANIF CHORALE
9082	AUTRE MISS	ME PEDAGO/EDU : AUTRES MISSIONS
9102	COOR.DISC	COORDINATION DE DISCIPLINE(S)
9112	CO.TECHNO	COORDINATION DISCIPLINE TECHNOLOGIE
9122	COOR.APSA	COORDINATION ACTIVITÉS PHYS SPORT ARTS
9132	COOR.CYENS	COORDINATION DE CYCLE D'ENSEIGNEMENT
9142	COOR.NIVEN	COORDINATION DE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT
9152	REF.CULT	RÉFÉRENT CULTURE
9162	REF.NUM	RÉFÉRENT RESSOURCES PÉDAGO NUMÉRIQUES
9172	TUT.LYCEE	TUTORAT DES ÉLÈVES EN LYCÉE
9182	REF.DS	RÉFÉRENT DÉCROCHAGE SCOLAIRE
9202	COOR.REP	COORDINATION RÉSEAU ÉDUCATION PRIORITAIRE
9212	AUTRES.EP	AUTRES MISSIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE

Motifs d'ARA et d'IMP académiques

Code ARA	Libellé ARA	Libellé long ARA
1111	DIFF SCO	SOUTIEN SCO ET ACCOMP ELEVE EN DIFF SCO
1121	MIGRANT	SOUTIEN SCO ET ACCOMP ELEVE MIGRANT
1131	SITU HANDI	AIDE ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP
1141	REF HANDI	REFERENT POUR ELEVE HANDICAPE
1221	ART/CULT	ACTIVITES CULTURELLES OU ARTISTIQUES
2311	MISS.ACAD	MISSIONS ACADEMIQUES
2431	COOR.EP	COORDINATION EDUCATION PRIORITAIRE
2511	PART.ENT	PARTENARIATS ENTREPRISES
2521	PART.	AUTRES PARTENARIATS
2611	U.P.TICE	USAGE PEDAGOGIQUE DES TICE
2711	INNO.P	INNOVATIONS PEDAGOGIQUES
2811	COOP.P.INT	COOPERATION PEDAGOGIQUE INTERNATIONALE
3111	APPUI INSP	APPUI CORPS D'INSPECTION
3311	FORM.C	ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE
3321	FORM.ENS	FORMATION A DESTINATION DES ENSEIGNANTS
3411	FORM.TICE	ASSISTANCE, FORMATION AUX TICE
3511	DIFF.PRO	SOUTIEN ENS. DIFF. PRO
5111	ENS.1D	ENSEIGNEMENT DANS LE 1ER DEGRE
5211	ENS.PENIT	ENSEIGNEMENT EN MILIEU PENITENTIAIRE
5311	ENS.MED	ENSEIGNEMENT EN MILIEU MEDICAL
5411	APPRENTIS	APPRENTISSAGE
5811	FORM ACA	FORMATEUR ACADEMIQUE
7111	DECH.SYND	DECHARGES SYNDICALES
7211	ADA.POST	ALLEGT SERVICE : ADAPT. POSTE TRAVAIL
7311	POST.ADA	ALLEGT SERVICE : POSTE ADAPTE
7411	RECONVERS	RECONVERSION
7512	FORM STG	FORMATION DES STAGIAIRES
9301	ENS SUP	ENSEIGNEMENT DANS SUPERIEUR HORS ESPE
9311	ATT LABO	ATTACHE DE LABORATOIRE
9321	MLDS	MISSION LUTTE DECROCHAGE SCOLAIRE
9331	COOR.DISC	COORDINATION DE DISCIPLINE
9341	MANIF/CHOR	ORGANISATION MANIFESTATION CHORALE

DSM/17-752-30 du 18/09/2017

PREPARATION DE LA RENTREE 2018 - POSTES SPECIFIQUES MINISTERIELS

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, directeurs EREA, principaux de collèges s/c des IA DASEN - Mesdames et messieurs les IA-IPR et les IEN ET-EG - Monsieur le chef du SAIO

Dossier suivi par : Mme VAITY - Tel : 04 42 91 71 63 - Courriel : ce.dsm@ac-aix-marseille.fr

Afin de préparer les opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de documentation, une attention particulière est portée aux postes dits « spécifiques », dont la nomenclature exhaustive est rappelée en annexe III.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, **tous les types d'établissements** (y compris les collèges) sont invités à transmettre par courrier électronique à la division des structures et des moyens du rectorat (ce.dsm@ac-aix-marseille.fr), leurs propositions d'évolution de postes (création, suppression ou modification), au plus tard le **15 octobre 2017, délai de rigueur**.

Ces demandes doivent être exclusivement formulées sur les documents type présentés en annexe I et II. Les établissements disposant à la rentrée 2017 de postes spécifiques nationaux seront destinataires de l'annexe I renseignées nominativement ; pour les autres, il leur sera nécessaire de remplir le document vierge annexé à cette circulaire. Pour information, la liste des postes spécifiques nationaux présents dans l'académie au 1^{er} septembre 2018 est répertoriée dans l'annexe IV.

L'ensemble des demandes entrant dans le champ d'application des postes spécifiques nationaux fera l'objet d'un examen ultérieur par les corps d'inspection. Compte tenu du nombre de postes spécifiques nationaux restés vacants - près de 50 - lors des opérations du mouvement spécifique national 2017, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre demande.

Cette campagne doit également vous permettre, en lien avec les corps d'inspection, d'établir la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre les qualifications des personnels et les exigences liées aux postes.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Pièces jointes :

- Annexe I Formulaire de demande
- Annexe II Fiche de poste
- Annexe III Nomenclature des postes spécifiques
- Annexe IV Liste des postes spécifiques au 01/09/2018

PREPARATION DE LA RENTREE 2018
POSTE SPECIFIQUE NATIONAL

ETABLISSEMENT :

RNE :

Postes à profil existants dans l'établissement :

Fonct	Code Discip	Lib. discipl.	Nat. support	Profil	Nom	Prénom	PSV*	PV*	Maintien	Changement de spécialité ou de libellé de discipline	Suppression	Commentaire obligatoire si PSV

PSV : poste susceptible d'être vacant à la prochaine rentrée

PV : poste vacant à la prochaine rentrée

Demandes de création (prévoir les besoins dans la DGH 2018)

Fonct	Code Discip.	Lib. discipl.	Nat. Support	Profil	Transformation d'un poste non spécifique	Heures à assurer en CSD dans la spécialité théâtre ou CAV

Fait à _____, le _____

Signature du chef d'établissement

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2018 POSTE SPECIFIQUE NATIONAL

FICHE DE POSTE

Etablissement : RNE :						
Discipline :						
Descriptif du poste :						
Formation concernée :						Volume horaire d'enseignement spécifique :
Nature du support :	CH <input type="checkbox"/>	CLMN * <input type="checkbox"/>	CSTS <input type="checkbox"/>	CINT* <input type="checkbox"/>	CPGE <input type="checkbox"/>	CSAA* <input type="checkbox"/>
	CMA* <input type="checkbox"/>	PEPS <input type="checkbox"/>				
	PLP <input type="checkbox"/>	CTLY <input type="checkbox"/>	DIO <input type="checkbox"/>			

PROFIL DU POSTE

Contexte externe et interne de l'établissement

Missions pédagogiques spécifiques

Compétences requises

Modalités de service (préciser si complément de service)

* CLMN : classe de mise à niveau

* CINT: classe internationale

* CSAA : chaire supérieure des arts appliqués – CMA : chaire des métiers d'art

LE PROFIL DU POSTE DOIT ÊTRE PARTICULIÈREMENT DÉTAILLÉ AFIN D'OPTIMISER L'ADEQUATION POSTE-PERSONNE

Fait à

le

Signature du chef d'établissement

BTS ou diplômes	Agrégés et certifiés : Disciplines concernées	Professeurs de lycée professionnel : Disciplines concernées
Opticien lunetier	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie mécanique productive
Photographie		- Génie électrique toutes options
Pilotage de procédés		- Génie mécanique construction - Génie mécanique productive
Podo-orthésiste		- Génie mécanique construction ou productive
Productique textile		- Génie industriel textiles et cuirs
Prothésiste-dentaire		- Prothèse dentaire
Prothésiste-orthésiste		- Génie mécanique construction ou productive
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries	- Biotechnologies option biochimie-génie biologique	- Biotechnologie biochimie génie biologique
Sections infirmier	- Biotechnologies option biochimie-génie biologique ou santé-environnement ou sciences et techniques médico-sociales - Techniques hospitalières	- Biotechnologie biochimie génie biologique - Sciences et techniques biologiques - STMS
Sections assistant de service social	- Sciences et techniques médico-sociales	- STMS
Sections « Puériculture »	- Biotechnologies option biochimie-génie biologique ou santé-environnement ou sciences et techniques médico-sociales - Techniques hospitalières - Puériculture	- Biotechnologie biochimie génie biologique - Sciences et techniques biologiques - STMS - Puériculture
Développement réalisation bois	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie industriel bois - Génie mécanique construction
Systèmes constructifs bois et habitat		- Génie industriel bois - Génie mécanique construction
Techniques et services en matériels agricoles		- Génie mécanique construction - Génie mécanique maintenance

Annexe II – (A)

Liste des spécialités pour les postes spécifiques BTS

Sciences industrielles de l'ingénieur (les BTS arts appliqués ne figurent pas dans cette liste puisqu'ils relèvent de modalités de traitement propres à la spécialité, prévues dans les points précédents).

BTS ou diplômes	Agrégés et certifiés : Disciplines concernées	Professeurs de lycée professionnel : Disciplines concernées
Aéronautique	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie mécanique productique - Génie électrique toutes options
Audio-visuel (toutes options sauf administration)	- Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur - Sciences Physiques	- Génie électrique toutes options - Mathématiques sciences physiques
Cinématographie	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie électrique toutes options
Conception et réalisation de carrosseries		- Génie mécanique construction - Génie mécanique productique - Génie industriel construction carrosserie
Constructions métalliques		- Génie mécanique construction - Génie civil construction réalisation ouvrage - Génie industriel structures métalliques
Construction navale		- Génie mécanique construction - Génie industriel structures métalliques
Conduite des procédés		- Génie chimique - Traitement des eaux - Industries papetières - Génie mécanique maintenance - Génie industriel textile - Génie mécanique MSMA - Génie mécanique productique - Génie mécanique construction - Génie électrique électrotechnique
Diététique	- Biotechnologies option santé environnement	- Biotechnologie santé environnement
Éclairagiste sonorisateur		- Génie électrique toutes options
Économie sociale et familiale (B.T.S.)	- Biotechnologies option santé environnement	- Biotechnologie santé environnement
Conseiller en économie sociale et familiale (diplôme)	- STMS	- STMS
Étude et réalisation d'agencement	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie industriel bois - Génie mécanique construction
Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie	- Biotechnologies option santé environnement - Biochimie génie biologique	- Biotechnologie santé environnement
Fluides énergies domotique option génie climatique et fluide		- Génie civil génie thermique et énergétique
Fluides énergies environnement option froid et conditionnement de l'air		- Génie civil génie thermique et énergétique

Annexe II – (B)
Liste des spécialités pour les postes spécifiques BTS
Sciences physiques

BTS ou diplômes	Agrégés et certifiés : Disciplines concernées	Professeurs de lycée professionnel : Disciplines concernées
Bioanalyses et contrôle	Chimie ou génie des procédés	
Biotechnologie	Chimie ou génie des procédés	
Contrôle industriel et régulation automatique	Physique-chimie ou physique appliquée ou génie des procédés (suivant profil du poste)	Mathématiques sciences physiques
Systèmes numériques (quelle que soit l'option)	Physique appliquée ou physique	Mathématiques sciences physiques
Électrotechnique	Physique appliquée ou physique	Mathématiques sciences physiques
Métiers de la chimie	Chimie ou génie des procédés (suivant profil du poste)	
Opticien lunetier	Physique	Mathématiques sciences physiques
Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries	Chimie ou génie des procédés	
Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire	Physique appliquée ou physique (suivant profil de poste)	Mathématiques sciences physiques
Traitement des matériaux	Chimie ou physique (suivant profil du poste)	
Systèmes photoniques	Physique	
Pilotage des procédés	Chimie ou génie des procédés ou physique	

Les autres BTS du secteur sciences physiques relèvent de la phase intra-académique du mouvement (cf. affectations à caractère prioritaire justifiant d'une valorisation) et les nominations sur les postes correspondants requièrent l'avis des corps d'inspection sous la responsabilité de l'inspection générale.

BTS ou diplômes	Agrégés et certifiés : Disciplines concernées	Professeurs de lycée professionnel : Disciplines concernées
Fluides énergies environnement option domotique et bâtiments communicants	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie civil génie thermique et énergétique - Génie électrique toutes options
Systèmes photoniques		- Génie mécanique construction ou productique - Génie électrique toutes options
Géologie appliquée		
Métiers des services de l'environnement	- Biotechnologies option santé environnement	- Biotechnologie santé environnement
Industries céramiques	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie mécanique construction - Céramique
Industries du cuir		- Génie industriel textiles et cuirs
Informatique et réseaux		- Génie électrique toutes options
Innovation et textile	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie industriel textiles et cuirs
Métiers de l'eau	Biotechnologies option biochimie-génie biologique Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Biotechnologie biochimie génie biologique - Génie électrique électrotechnique
Métier de la mode-vêtements	Toutes les disciplines relevant des sciences industrielles de l'ingénieur	- Génie industriel textiles et cuirs
Métier du cuir-maroquinerie chaussures		- Génie industriel textiles et cuirs
Mise en forme des alliages moulés		- Génie mécanique productique
Mise en forme des matériaux par forgeage		- Génie mécanique productique
Moteurs à combustion interne		- Génie mécanique construction - Génie mécanique maintenance
Maintenance industrielle		- Génie mécanique construction - Génie mécanique maintenance
Maintenance des véhicules (ex après-vente automobiles)		- Génie mécanique construction - Génie mécanique maintenance
Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention		- Génie mécanique construction - Génie mécanique maintenance

**Annexe II – (C)
Liste des spécialités pour les postes spécifiques BTS
Économie gestion et disciplines de secteur tertiaire**

BTS ou diplômes	Agrégés et certifiés : Disciplines concernées	Professeurs de lycée professionnel disciplines concernées
Notariat	Économie et gestion : toutes options	Économie et gestion : toutes options
Assurance		
Audiovisuel		
Banque- Conseiller de clientèle		
Commerce international		
Communication		
Hôtellerie-restauration	Économie et gestion : toutes options Hôtellerie : toutes options	Économie et gestion : toutes options Hôtellerie : toutes options
Professions immobilières	Économie et gestion : toutes options	Économie et gestion : toutes options
Technico-commercial		
Responsable de l'hébergement	Économie et gestion : toutes options Hôtellerie : toutes options	Économie et gestion : toutes options Hôtellerie : toutes options
Tourisme	Économie et gestion : toutes options Hôtellerie option tourisme	Économie et gestion : toutes options
Transport	Économie et gestion : toutes options	Économie et gestion : toutes options
Services informatiques aux organisations		

LISTE DES POSTES SPECIFIQUES

Annexe III

Disciplines	Postes concernés	Annexe de référence	Support
Toutes	CPGE		CPGE
Toutes	Sections internationales		CINT
Certaines	Classes de BTS dans certaines spécialités	Annexe II	CSTS
Arts appliqués	BTS		CSTS
Arts appliqués	Classes de mise à niveau		CLMN
Arts appliqués	Diplôme des métiers d'art (niveau III)		CMA
Arts appliqués	Diplôme supérieur des arts appliqués (niveau II)		CSAA
Toutes	Sections "Théâtre et expression dramatique" ou "Cinéma Audiovisuel" avec complément de service		CH
Dessin d'art	PLP dessin d'art appliqué aux métiers d'art		PLP
Toutes	PLP requérant des compétences professionnelles particulières		PLP
	Directeurs de CIO sur postes indifférenciés, de DCIO sur poste spécialisé, de DCIO et de COP sur un poste à l'ONISEP, à l'INETOP et dans des DRONISEP	Annexe III	DCIO COP
	Directeur délégué des enseignements professionnels et technologiques		CTLY

Les postes spécifiques feront l'objet d'une publicité via I-Prof.

Mouvements spécifiques de certains personnels d'orientation

Sont traités au niveau national :

- tous les postes indifférenciés de directeur de CIO (mouvement GDIO) ;
- les postes de directeur de CIO dans les CIO spécialisés auprès des tribunaux pour enfants et pour jeunes handicapés physiques, « post-baccalauréat » et « Média-Com » ;
- les postes de directeur de CIO à l'ONISEP et dans les DRONISEP (mouvement ONISD) et INETOP ;
- les postes de conseiller d'orientation psychologue à l'ONISEP ou dans les DRONISEP (mouvement ONISC) et à l'INETOP.

ANNEXE IV

Postes spécifiques nationaux (export) - Date observation : 01/09/2018 00:00:00

RNE	Sigle	Dénomination	Commune	Discipline	Libellé	Fonction	Nature de support	code profil	lib profil	Occupation
0040003G	LPO	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0040003G	LPO	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	L1900	E. P. S	ENS	PEPS	704	DISPOSITIF SPORTIF CONVENTIONNE	Poste occupé
0040007L	LP LYC	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0040007L	LP LYC	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS	P3020	G.CON.S.REA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0040007L	LP LYC	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS	P7300	SC.TEC.MED	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0040011R	LP LYC	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0040023D	LPO LY	PAUL ARENE	SISTERON CEDEX	L2085	HOTEL&TOUR	CTR	CTLY			Poste occupé
0040027H	LGT	ALEXANDRA DAVID NEEL	DIGNE LES BAINS	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0040029K	CIO ET	DIGNE- LES- BAINS	DIGNE LES BAINS	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0040396J	CIO ET	MANOSQUE	MANOSQUE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L3100	GENIE THER	ENS	CSTS	309	FL.ENERG.ENV.OPT.DOM.ET BAT.COMM.	Poste occupé
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L5200	ELECTROTEC	ENS	CSTS	309	FL.ENERG.ENV.OPT.DOM.ET BAT.COMM.	Poste occupé
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L7100	BIOCH.BIOL	ENS	CSTS	323	METIERS DE L'EAU	Poste occupé
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L7100	BIOCH.BIOL	ENS	CSTS	323	METIERS DE L'EAU	Poste occupé
0040490L	LGT	PIERRE-GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	L7100	BIOCH.BIOL	ENS	CSTS	323	METIERS DE L'EAU	Poste occupé
0040503A	SEP	LPO PAUL ARENE	SISTERON	P8512	PATISSERIE	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0040533H	LPO	LES ISCLES	MANOSQUE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0202	LET MODERN	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0202	LET MODERN	ENS	CINT			Poste vacant
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0421	ALLEMAND	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0426	ESPAGNOL	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0429	ITALIEN	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1600	S. V. T.	ENS	CINT			Poste occupé
0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1600	S. V. T.	ENS	CINT			Poste occupé

0040542T	CLG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1900	E. P. S	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	E0030	EDUCATION	EDU	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0421	ALLEMAND	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste vacant
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1600	S. V. T.	ENS	CINT			Poste vacant
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1800	ARTS PLAST	ENS	CINT			Poste occupé
0040543U	LG	ECOLE INTERNATIONALE PACA	MANOSQUE CEDEX	L1900	E. P. S	ENS	CINT			Poste occupé
0050003B	LPO	D ALTITUDE	BRIANCON CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste occupé
0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste occupé
0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste occupé
0050004C	LCL	HONORE ROMANE	EMBRUN CEDEX	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste vacant
0050005D	LP LYC	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	L1900	E. P. S	ENS	PEPS	704	DISPOSITIF SPORTIF CONVENTIONNE	Poste occupé
0050005D	LP LYC	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	L1900	E. P. S	ENS	PEPS	704	DISPOSITIF SPORTIF CONVENTIONNE	Poste vacant
0050005D	LP LYC	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0050005D	LP LYC	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	P2100	G.IND.BOIS	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L1100	SC.ECO.SOC	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé

0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS				Poste occupé
0050006E	LGT	DOMINIQUE VILLARS	GAP CEDEX	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS				Poste occupé
0050008G	LP	PAUL HERAUD	GAP	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0050009H	LP LYC	SEVIGNE	GAP CEDEX	L2085	HOTEL&TOUR	CTR	CTLY				Poste occupé
0050027C	LP	PIERRE MENDES FRANCE	VEYNES	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0050028D	CIO ET	GAP	GAP CEDEX	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO				Poste vacant
0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913		SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY				Poste occupé
0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L7300	SC.&.TEC M	ENS	CSTS	335		SECTIONS ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	Poste occupé
0130001F	LGT	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L7300	SC.&.TEC M	ENS	CSTS	335		SECTIONS ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste vacant
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101		THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101		THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102		CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0421	ALLEMAND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0421	ALLEMAND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0429	ITALIEN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L0429	ITALIEN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	102		CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE				Poste occupé
0130002G	LGT	PAUL CEZANNE	AIX EN PROVENCE CEDEX 5	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE				Poste occupé

0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130003H	LGT	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130006L	LP LYC	GAMBETTA (COURS)	AIX EN PROVENCE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130011S	LT LYC	PASQUET	ARLES	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	348	MAINTENANCE INDUSTRIELLE	Poste occupé
0130011S	LT LYC	PASQUET	ARLES	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130012T	LP	PERDIGUIER	ARLES	L2085	HOTEL&TOUR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE	P8038	ECO.GE.LOG	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130013U	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE	P8038	ECO.GE.LOG	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130025G	SEP	ETOILE (DE L')	GARDANNE CEDEX	L2070	LAB BIO ME	CTR	CTLY			Poste occupé
0130033R	LP LYC	LOUIS BLERIoT	MARIGNANE CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE CEDEX 08	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE CEDEX 08	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE CEDEX 08	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0130036U	LGT	PERIER	MARSEILLE CEDEX 08	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0130037V	LGT	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE CEDEX 10	L0429	ITALIEN	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0130037V	LGT	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE CEDEX 10	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CINT			Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0423	ARABE	ENS	CINT			Poste vacant
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0426	ESPAGNOL	ENS	CINT			Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0429	ITALIEN	ENS	CINT			Poste occupé
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste vacant
0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé

0130038W	LGT	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0421	ALLEMAND	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES		Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0421	ALLEMAND	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES		Poste vacant
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES		Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1100	SC.ECO.SOC	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1100	SC.ECO.SOC	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste occupé
0130039X	LGT	SAINT CHARLES	MARSEILLE CEDEX 01	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste vacant
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0421	ALLEMAND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0421	ALLEMAND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé

0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste vacant
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130040Y	LGT	THIERS	MARSEILLE CEDEX 01	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8016	ASSURANCE	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8016	ASSURANCE	ENS	CSTS			Poste vacant
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8016	ASSURANCE	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8026	BANQUE CC	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8026	BANQUE CC	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8026	BANQUE CC	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8026	BANQUE CC	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8026	BANQUE CC	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé

0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS				Poste vacant
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS				Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS				Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8044	NOTARIAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8044	NOTARIAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8044	NOTARIAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130043B	LGT	VICTOR HUGO	MARSEILLE	L8044	NOTARIAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL		Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6520	DESIG COMM	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L6520	DESIG COMM	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L8014	COMMUNICAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130048G	LGT	SAINT EXUPERY	MARSEILLE CEDEX 15	L8014	COMMUNICAT	ENS	CSTS				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste vacant
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES		Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE		Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS				Poste occupé
0130049H	LGT	REMPART (RUE DU)	MARSEILLE	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS				Poste vacant
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L3000	GENIE CIVI	ENS	CSTS	353	FL.ENERG.DOM.OPT.GENIE CLIM. ET FL.		Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L3000	GENIE CIVI	ENS	CSTS	354	FL.ENERG.ENV.OPT.FROID ET COND. DE L'AIR		Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L3100	GENIE THER	ENS	CSTS	353	FL.ENERG.DOM.OPT.GENIE CLIM. ET FL.		Poste occupé

0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L3100	GENIE THER	ENS	CSTS	353	FL.ENERG.DOM.OPT.GENIE CLIM. ET FL.	Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6500	ARTS APPLI	ENS	CLMN			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6500	ARTS APPLI	ENS	CLMN			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6510	ARCHT.INT	ENS	CSTS			Poste vacant
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6510	ARCHT.INT	ENS	CSTS			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6510	ARCHT.INT	ENS	CSTS			Poste occupé
0130050J	LPO	DENIS DIDEROT	MARSEILLE CEDEX 13	L6510	ARCHT.INT	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L1600	S. V. T.	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L2070	LAB BIO ME	CTR	CTLY			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CLMN			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CLMN			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CMA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CMA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CMA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6520	DESIG COMM	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L6520	DESIG COMM	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L7100	BIOCH.BIOL	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L7200	BIOT.SANTE	ENS	CSTS	308	DIETETIQUE	Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L7200	BIOT.SANTE	ENS	CSTS	308	DIETETIQUE	Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé

0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130051K	LT	MARIE CURIE	MARSEILLE CEDEX 05	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L0429	ITALIEN	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CSTS	360	METIERS DE LA CHIMIE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CSTS	360	METIERS DE LA CHIMIE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CSTS	360	METIERS DE LA CHIMIE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé

0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSAA			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6515	ESTHE.INDU	ENS	CSTS			Poste vacant
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6515	ESTHE.INDU	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L6515	ESTHE.INDU	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS			Poste occupé
0130053M	LPO	JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	L8021	TECH. COMM	ENS	CSTS			Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P2100	G.IND.BOIS	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé

0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P2100	G.IND.BOIS	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P4530	MA. BATEAU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	245	TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	245	TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	245	TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6621	EBENIS ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6621	EBENIS ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130054N	LP	POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE CEDEX 08	P6621	EBENIS ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130055P	LP	CHATELIER (LE)	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130056R	LP LYC	FLORIDE (LA)	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste vacant
0130056R	LP LYC	FLORIDE (LA)	MARSEILLE	P8039	ECO.GE.GA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130056R	LP LYC	FLORIDE (LA)	MARSEILLE	P8039	ECO.GE.GA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P2400	G.I.S.MET	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P2400	G.I.S.MET	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P2400	G.I.S.MET	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P3010	G.CON.S.ECO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P3010	G.CON.S.ECO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P3020	G.CON.S.REA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130057S	LP LYC	RENE CAILLIE	MARSEILLE	P3020	G.CON.S.REA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P4530	MA. BATEAU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P4530	MA. BATEAU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P8013	ECO.GE.VEN	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P8013	ECO.GE.VEN	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P8013	ECO.GE.VEN	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé

0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P8013	ECO.GE.VEN	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130058T	LP	ESTAQUE (L')	MARSEILLE	P8013	ECO.GE.VEN	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE	P7430	PROTH ORTH	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130059U	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE	P7430	PROTH ORTH	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130062X	LP LYC	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130063Y	LP LYC	LEAU (BD)	MARSEILLE	L2070	LAB BIO ME	CTR	CTLY			Poste occupé
0130064Z	LP LYC	JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130064Z	LP LYC	JEAN BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	224	VETEMENT ET ACCESSOIRES DE MODE	Poste occupé
0130065A	LP LYC	VISTE (LA)	MARSEILLE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130065A	LP LYC	VISTE (LA)	MARSEILLE	P7300	SC.TEC.MED	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130068D	LP	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE CEDEX 11	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130071G	LP LYC	COLBERT	MARSEILLE CEDEX 07	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130072H	LP	AMPERE	MARSEILLE CEDEX 10	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130143K	LPO	PAUL LANGEVIN	MARTIGUES CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130146N	LP LYC	ALPILLES (LES)	MIRAMAS	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130146N	LP LYC	ALPILLES (LES)	MIRAMAS	P3020	G.CON.S.REA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130146N	LP LYC	ALPILLES (LES)	MIRAMAS	P3024	TAIL.PIERR	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130150T	LP LYC	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130150T	LP LYC	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	P4530	MA. BATEAU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130150T	LP LYC	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	P4530	MA. BATEAU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0130151U	LP LYC	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130157A	LP	FERRAGES (QUARTIER LES)	ST CHAMAS	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste vacant
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0130160D	LGT	EMPERI (L')	SALON DE PROVENCE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0130161E	LGT	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0130161E	LGT	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0130161E	LGT	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0130170P	LP LYC	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130171R	LP LYC	CHARLES PRIVAT	ARLES CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé

0130171R	LP LYC	CHARLES PRIVAT	ARLES CEDEX	P3100	GENIE THER	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0130171R	LP LYC	CHARLES PRIVAT	ARLES CEDEX	P6630	ARTS METAL	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6150	IMPRESSION	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6150	IMPRESSION	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	209	INFOGRAPHIE	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	209	INFOGRAPHIE	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6630	ARTS METAL	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6631	BIJOUTERIE	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130172S	LP	LEONARD DE VINCI	MARSEILLE	P6631	BIJOUTERIE	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0130181B	CIO	MARSEILLE BELLE DE MAI	MARSEILLE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0130185F	CIO	LA CIOTAT	LA CIOTAT	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0130186G	CIO	ARLES	ARLES	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0130187H	CIO ET	MARTIGUES	MARTIGUES	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0130188J	CIO	SALON DE PROVENCE	SALON DE PROVENCE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste occupé
0131290G	CIO ET	AUBAGNE	AUBAGNE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0131549N	LGT	FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0131606A	LP LYC	CALADE (LA)	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste vacant
0131606A	LP LYC	CALADE (LA)	MARSEILLE	P2200	G.IND.TEXT	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0131709M	LP	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0131879X	DRONIS	DELEGATION REGIONALE	AIX EN PROVENCE CEDEX 2	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0131923V	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE CEDEX 08	L0423	ARABE	ENS	CINT			Poste occupé
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L0426	ESPAGNOL	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste vacant
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L2400	G.I.STR.ME	ENS	CSTS	306	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	Poste occupé
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L2400	G.I.STR.ME	ENS	CSTS	306	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	Poste occupé
0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L3000	GENIE CIVI	ENS	CSTS	306	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	Poste occupé

0132210G	LGT	JEAN LURCAT	MARTIGUES CEDEX	L4100	G.ME.CONST	ENS	CSTS	306	CONSTRUCTIONS METALLIQUES	Poste occupé
0132276D	LP LYC	PIERRE LATECOERE	ISTRES	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0132276D	LP LYC	PIERRE LATECOERE	ISTRES	P4200	G.MEC.PROD	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0132276D	LP LYC	PIERRE LATECOERE	ISTRES	P8039	ECO.GE.GA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	P6971	FLEURISTE	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	P6971	FLEURISTE	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	P7140	HORTICULTU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0132343B	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	P7140	HORTICULTU	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0132363Y	CIO ET	ISTRES	ISTRES	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0132410Z	LGT	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0132410Z	LGT	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0132533H	CIO ET	MARSEILLE LA VISTE	MARSEILLE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0132554F	SAIO	RECTORAT AIX MARSEILLE	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0132565T	CLG	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0132568W	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	E0030	EDUCATION	EDU	CINT			Poste occupé
0132568W	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0132568W	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE CEDEX 1	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste vacant
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé

0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0132733A	LGT	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L2085	HOTEL&TOUR	CTR	CTLY			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8025	ECO GES HO	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste occupé
0132974M	LPO LY	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	L8033	TOURISME	ENS	CSTS			Poste vacant
0133015G	LPO LY	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	343	CONTROLE INDUSTRIEL ET REGULATION AUTOM	Poste occupé
0133015G	LPO LY	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste vacant
0133015G	LPO LY	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	L4200	G.MEC.PROD	ENS	CSTS	322	AERONAUTIQUE	Poste occupé
0133195C	LGT	JEAN COCTEAU	MIRAMAS CEDEX	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0133227M	CIO ET	VITROLLES	VITROLLES	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0133244F	LPO	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0133244F	LPO	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES	Poste occupé
0133244F	LPO	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0133244F	LPO	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE	Poste occupé
0133244F	LPO	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0133364L	SEP	LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	P2500	G.I.PLAST.	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133364L	SEP	LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE CEDEX 10	P2500	G.I.PLAST.	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133366N	SEP	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	MARSEILLE CEDEX 08	P8510	H.TECH.CUL	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133366N	SEP	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	MARSEILLE CEDEX 08	P8513	BOULANGERI	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133366N	SEP	LPO LYC METIER HOTELIER REG.	MARSEILLE CEDEX 08	P8513	BOULANGERI	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	P4540	MAINT AERO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	P4540	MAINT AERO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	P4540	MAINT AERO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé

0133367P	SEP	LPO PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES CEDEX	P5200	G.ELECTROT	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0133406G	LPO	MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0133406G	LPO	MEDITERRANEE (DE LA)	LA CIOTAT	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	E0030	EDUCATION	EDU	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	E0030	EDUCATION	EDU	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0202	LET MODERN	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0202	LET MODERN	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0421	ALLEMAND	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L0422	ANGLAIS	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1000	HIST. GEO.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1100	SC.ECO.SOC	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1600	S. V. T.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L1600	S. V. T.	ENS	CINT			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0133525L	LGT	GEORGES DUBY	AIX EN PROVENCE	L8018	COMM.INTER	ENS	CSTS			Poste occupé
0133630A	SGT	LP CALADE (LA)	MARSEILLE	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS			Poste occupé
0133630A	SGT	LP CALADE (LA)	MARSEILLE	L6500	ARTS APPLI	ENS	CSTS			Poste occupé
0133636G	CIO ET	AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant

0133637H	CIO ET	GARDANNE	GARDANNE CEDEX	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0134084U	CIO ET	MARSEILLE CENTRE	MARSEILLE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0134085V	CIO	MARSEILLE EST	MARSEILLE	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant
0134155W	LPO	SAINT MITRE (DE)	MARSEILLE	P7200	BIOTECHNOL	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0100	PHILOSOPHI	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0201	LETT CLASS	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0422	ANGLAIS	ENS	CPGE	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L0426	ESPAGNOL	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1000	HIST. GEO.	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE			Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L1800	ARTS PLAST	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL	Poste occupé
0840003X	LG	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L0426	ESPAGNOL	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8010	ECO.&.GEST	ENS	CPGE			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé
0840004Y	LGT	THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	L8031	ECO.GE.SI	ENS	CSTS			Poste occupé

0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L1300	MATHEMATIQ	ENS	CPGE				Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L1500	PHY.CHIMIE	ENS	CPGE				Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES		Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE		Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L1510	PH ELEC AP	ENS	CSTS	345	ELECTROTECHNIQUE		Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840005Z	LGT	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON CEDEX 2	L4010	SC.TEC.IND	ENS	CPGE				Poste occupé
0840006A	CLG	VIALA	AVIGNON	L0202	LET MODERN	ENS	CH	101	THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE		Poste occupé
0840015K	LPO	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840016L	LGT	VICTOR HUGO	CARPENTRAS CEDEX	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY				Poste occupé
0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON	L8019	TRANSP.TS	ENS	CSTS				Poste occupé
0840017M	LGT	ISMAEL DAUPHIN	CAVAILLON	L8019	TRANSP.TS	ENS	CSTS				Poste occupé
0840021S	LPO LY	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840021S	LPO LY	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES		Poste occupé
0840021S	LPO LY	ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE CEDEX	L5500	INFORMATIQ	ENS	CSTS	344	SYSTEMES NUMERIQUES		Poste occupé
0840026X	LGT	ARC (DE L')	ORANGE CEDEX	L0202	LET MODERN	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL		Poste occupé
0840026X	LGT	ARC (DE L')	ORANGE CEDEX	L0444	LANG. D'OC	ENS	CH	102	CINEMA AUDIOVISUEL		Poste occupé
0840026X	LGT	ARC (DE L')	ORANGE CEDEX	L1000	HIST. GEO.	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES		Poste occupé
0840039L	LP LYC	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840039L	LP LYC	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE	P3010	G.CON.S.ECO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES		Poste occupé
0840039L	LP LYC	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE	P3010	G.CON.S.ECO	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES		Poste vacant
0840039L	LP LYC	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE	P3020	G.CON.S.REA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES		Poste occupé
0840039L	LP LYC	DOMAINE D EGUILLES	VEDENE	P6501	DESSIN ART	ENS	PLP	206	GRAPHISTE DECORATEUR		Poste occupé
0840041N	LP LYC	MARIA CASARES	AVIGNON CEDEX 2	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY				Poste occupé
0840042P	LP	ROBERT SCHUMAN	AVIGNON CEDEX 2	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840046U	LP	ARISTIDE BRIAND (COURS)	ORANGE	L2070	LAB BIO ME	CTR	CTLY				Poste occupé
0840047V	CIO ET	AVIGNON	AVIGNON	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO				Poste vacant
0840096Y	EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840113S	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON	L2085	HOTEL&TOUR	CTR	CTLY				Poste occupé
0840113S	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON	P8038	ECO.GE.LOG	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES		Poste occupé
0840700E	LP LYC	FERDINAND REVOUL	VALREAS CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé
0840713U	CIO	CAVAILLON	CAVAILLON	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO				Poste vacant
0840763Y	LP	ARGENSOL (QUARTIER DE L')	ORANGE CEDEX	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY				Poste occupé

0840935K	LGT	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX 3	L0429	ITALIEN	ENS	CH	913	SECTIONS BINATIONALES	Poste occupé
0840935K	LGT	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX 3	L7200	BIOT.SANTE	ENS	CSTS	316	METIERS DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT	Poste occupé
0840935K	LGT	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX 3	L7200	BIOT.SANTE	ENS	CSTS	316	METIERS DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT	Poste occupé
0840939P	LP	RENE CHAR	AVIGNON CEDEX 3	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0840952D	SEP	LPO PLACE CHARLES DE GAULLE	APT	L2080	GEST INFOR	CTR	CTLY			Poste occupé
0840953E	SEP	LPO ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE	P8039	ECO.GE.GA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste occupé
0840953E	SEP	LPO ALPHONSE BENOIT	L ISLE SUR LA SORGUE	P8039	ECO.GE.GA	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0841078R	LP	REGIONAL MONTESQUIEU	SORGUES	L2020	TECH.INDUS	CTR	CTLY			Poste occupé
0841078R	LP	REGIONAL MONTESQUIEU	SORGUES	P5100	G.ELECTRON	ENS	PLP	445	PLP SPEC REQUERANT CERTAINES COMPETENCES	Poste vacant
0841171S	CIO		CARPENTRAS CEDEX	O0040	ORIENTAT.	ORI	DIO			Poste vacant

DRRH/17-752-102 du 18/09/2017

CUMUL D'ACTIVITES DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET EXERCICE D'ACTIVITES PRIVEES PAR LES AGENTS PUBLICS CESSANT OU AYANT CESSÉ TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT LEURS FONCTIONS

Références : Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires - Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : DIPE : 04 42 91 73 65 - DIEPAT : 04 42 91 72 26 - DEEP : 04 42 95 29 01 - DSDEN 04 : 04 92 36 68 60 - DSDEN 05 : 04 92 56 57 10 - DSDEN 13 : 04 91 99 67 80 - DSDEN 84 : 04 90 27 76 20

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires est venue modifier la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires pour notamment réformer les règles de cumuls d'activités et renforcer le rôle de la commission de déontologie.

Le nouvel article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 réaffirme le principe selon lequel les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées et aménage le principe d'interdiction du cumul par une série de dérogations.

Cet article renvoie au décret d'application n° 2017-105 du 27 janvier 2017 qui fixe d'une part, la liste des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire et prévoit d'autre part, les conditions dans lesquelles un agent **peut être autorisé à accomplir** un service à temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise.

Ce décret précise également les conditions dans lesquelles les agents publics ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions peuvent exercer une activité privée et instaure en outre les règles d'organisation et de fonctionnement de la commission de déontologie de la fonction publique.

La présente circulaire, qui s'applique aux fonctionnaires, titulaires et stagiaires ainsi qu'aux contractuels de droit public, liste l'ensemble des activités interdites, autorisées et des cumuls d'activités possibles avec ou sans autorisation préalable et présente les procédures de déclaration et de demande d'autorisation de cumul.

Chapitre 1 : Les nouvelles règles de cumul d'activités

I. Les activités interdites

Cinq catégories d'activités sont interdites et listées à l'article 25 septies de la loi du 13 juillet 1983 :

1. La création ou la reprise d'une entreprise donnant lieu à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à affiliation au régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale (travailleurs indépendant, professions artisanales, industrielles et commerciales, professions libérales, régime micro-social simplifié prévu par le code de la sécurité sociale applicable aux auto-entrepreneurs) lorsque l'agent occupe un emploi à temps complet et qu'il exerce ses fonctions à temps plein.
2. La participation aux organes de direction de sociétés ou d'associations à but lucratif sauf si celles-ci réunissent les conditions cumulatives suivantes : absence de but non lucratif, caractère social ou philanthropique, gestion désintéressée.
3. Le fait de donner des consultations, de procéder à des expertises et de plaider en justice dans les litiges intéressant toute personne publique, le cas échéant devant une juridiction étrangère ou internationale, sauf si cette prestation s'exerce au profit d'une personne publique ne relevant pas du secteur concurrentiel.
4. La prise ou la détention, par l'agent ou par personnes interposées, dans une entreprise soumise au contrôle de l'administration à laquelle il appartient ou en relation avec cette dernière, des intérêts de nature à compromettre son indépendance.
5. Le cumul d'un emploi permanent à temps complet avec un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet.

Toutefois, l'article 7 de la loi prévoit certaines dérogations au principe de l'interdiction de cumul d'un emploi public permanent avec une autre activité publique ou privée :

- Lorsque le dirigeant d'une société ou d'une association à but lucratif, lauréat d'un concours ou recruté en qualité d'agent contractuel de droit public, continue à exercer son activité privée pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter de son recrutement ;
- Lorsque l'agent public occupe un emploi permanent à temps non complet pour lequel la durée du travail est inférieure ou égale à 70 % de la durée légale ou réglementaire du travail.

Dans ces deux situations, l'agent est tenu d'établir une déclaration écrite.

II. Les activités accessoires pouvant être exercées sans autorisation

1. L'exercice d'une activité bénévole au profit de personnes publiques ou privées sans but lucratif (article 7 du décret du 27 janvier 2017 précité)
2. La gestion de son patrimoine personnel ou familial, comme par exemple, louer un bien.
3. La production d'œuvres de l'esprit, au sens des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 112-3 du code de la propriété intellectuelle, à condition de respecter les règles relatives aux droits d'auteur des agents publics et les obligations de secret et de discrétion professionnels (V. de l'article 25 septies de la loi de 1983). Sont considérées comme telles notamment, les livres et brochures, les conférences, les compositions musicales, les œuvres photographiques, cinématographiques, de dessin, les logiciels ...
4. L'exercice de professions libérales découlant de la nature de ses fonctions s'il s'agit d'un personnel enseignant, technique ou scientifique d'un établissement d'enseignement et/ou s'il est personnel pratiquant une activité artistique (V. de l'article 25 septies de la loi de 1983). C'est le cas d'un enseignant chercheur en droit qui peut exercer la profession libérale d'avocat.

5. La détention de parts sociales et la perception des bénéfices qui s'y rapportent, sauf cas particuliers pouvant entraîner un conflit d'intérêt.

III. Les activités accessoires soumises à autorisation préalable

L'article 25 septies IV de la loi du 13 juillet 1983 prévoit que l'agent public peut être autorisé à exercer à titre accessoire une activité, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui lui sont confiées et n'affecte pas leur exercice. Cette activité peut être exercée sous le régime d'auto-entrepreneur.

Le décret du 27 janvier 2017 précise que le cumul d'une activité accessoire avec une activité principale est possible sous réserve que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service ou ne mette pas l'intéressé en situation de méconnaître l'article 432-12 du code pénal (situation de prise illégale d'intérêts). Cette activité peut être exercée auprès d'une personne publique ou privée.

Un même agent peut être autorisé à exercer plusieurs activités accessoires.

La loi ne donne pas d'indication précise sur le nombre d'heures ou la rémunération que l'activité ne doit pas dépasser pour être considérée comme accessoire. Il doit s'agir d'une activité occasionnelle, ou régulière mais limitée dans le temps. Elle doit être compatible avec les fonctions de l'agent et ne pas avoir de conséquences sur celles-ci.

L'agent qui envisage d'exercer une de ces activités accessoires doit impérativement en obtenir l'autorisation au préalable.

La liste des activités accessoires, qui peuvent être exercées sous le régime de l'auto-entreprise, susceptibles d'être autorisées est fixée à l'article 6 du décret. Il s'agit de :

1. Expertise et consultation auprès d'une structure privée (sauf si la prestation s'exerce contre une personne publique)
2. Enseignement et formation
3. Activité à caractère sportif ou culturel, y compris encadrement et animation dans les domaines sportif, culturel, ou de l'éducation populaire
4. Activité agricole au sens du premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime dans des exploitations agricoles constituées ou non sous forme sociale
5. Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale
6. Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, au conjoint, au partenaire pacsé ou au concubin permettant à l'agent de percevoir les allocations afférentes à cette aide
7. Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers
8. Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif
9. Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger
10. Activités de services à la personne mentionnées à l'article L. 7231-1 du code du travail **uniquement si elles sont accomplies sous le statut d'auto-entrepreneur** : garde d'enfants, assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile et les services aux personnes à leur domicile relatifs aux tâches ménagères ou familiales
11. Vente de biens fabriqués personnellement par l'agent **uniquement sous le statut d'auto-entrepreneur**.

IV. La création ou la reprise d'entreprise

Hormis les activités accessoires autorisées pouvant être autorisées sous le régime de l'auto-entreprise, la loi du 20 avril 2016 met fin à la possibilité de cumuler un emploi exercé à temps complet avec la création ou la reprise d'une entreprise.

Cette loi met également fin au temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise et le remplace par un temps partiel sur autorisation, qui est accordé, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement d'organisation du travail, par l'autorité hiérarchique dont relève l'agent.

Le temps partiel sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise, qui ne peut être inférieur au mi-temps, est ouvert pendant une durée maximale de deux ans, renouvelable pour une durée d'un an, à compter de cette création ou de cette reprise.

Une nouvelle autorisation d'accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ne peut être accordée moins de trois ans après la fin d'un service à temps partiel pour la création ou la reprise d'une entreprise.

La commission de déontologie doit être obligatoirement saisie préalablement.

Au terme de la période à temps partiel, l'agent doit décider entre :

- liquider son entreprise et réintégrer à temps complet
- poursuivre l'activité de son entreprise et démissionner de la fonction publique.

V. L'exercice d'activités privées par les agents publics cessant ou ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions

Le décret du 27 janvier 2017 précise les conditions dans lesquelles les fonctionnaires et les agents publics contractuels ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions peuvent exercer une activité privée.

Afin d'évaluer les incompatibilités, l'exercice des activités privées doit être soumis obligatoirement pour avis à la commission de déontologie de la fonction publique, avis au vu duquel l'autorité hiérarchique autorise ou non le départ vers le secteur privé.

Il n'existe plus de situations dans lesquelles la saisine de la commission de déontologie est facultative.

VI. Les dispositions transitoires pour la mise en conformité avec les nouvelles règles de cumul

L'article 9 de la loi du 20 avril 2016 prévoit des délais de mise en conformité pour les situations suivantes :

1. Les fonctionnaires qui occupent un emploi permanent à temps complet exercé à temps plein et qui ont créé ou repris une entreprise, doivent se conformer, sous peine de poursuites disciplinaires, à l'article 25 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi, c'est-à-dire à compter du 20 avril 2016.
2. Les fonctionnaires qui occupent un emploi permanent à temps complet et qui exercent un ou plusieurs autres emplois permanents à temps complet doivent se conformer, sous peine de

poursuites disciplinaires, à l'article 25 septies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dans le même délai.

3. Les fonctionnaires qui ont été autorisés à accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise à la date du 20 avril 2016 continuent à accomplir ce service jusqu'au terme de leur période de temps partiel.

Chapitre 2 : Les procédures de déclaration ou de demande d'autorisation

I. La procédure de déclaration

Il existe deux situations dans lesquelles l'agent doit établir une déclaration écrite préalable à l'autorité hiérarchique dont il relève.

1. Cumul pour la poursuite d'une activité privée au sein d'une société ou d'une association à but lucratif suite à un recrutement

Le dirigeant d'une société ou d'une association à but lucratif, lauréat d'un concours ou recruté en qualité d'agent contractuel de droit public, peut continuer à exercer son activité privée pendant une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter de son recrutement.

La poursuite de cette activité doit être compatible avec ses obligations de service. Elle ne doit, en outre, ni porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance, à la neutralité du service ou aux principes déontologiques mentionnés notamment à l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983, ni placer l'intéressé en situation de méconnaître les dispositions de l'article 432-12 du code pénal (situation de prise illégale d'intérêts).

L'agent doit déclarer par écrit à l'autorité dont il est appelé à relever, son projet de continuer à exercer une activité privée.

Lorsqu'il est recruté en qualité de fonctionnaire, l'agent transmet cette déclaration dès sa nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Lorsqu'il est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public, il transmet cette déclaration préalablement à la signature de son contrat.

Cette déclaration mentionne :

- la forme et l'objet social de l'entreprise ou de l'association,
- son secteur,
- et sa branche d'activités.

L'autorité hiérarchique peut à tout moment s'opposer au cumul d'activités qui serait contraire aux critères de compatibilité mentionnés ci-avant.

2. Les activités complémentaires exercées par les agents à temps non complet

Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent à temps non complet pour lequel la durée du travail est inférieure ou égale à 70% de la durée légale ou réglementaire de travail des agents publics à temps complet peuvent exercer, outre les activités accessoires, une ou plusieurs activités privées rémunérées en dehors de leurs obligations de service et dans des conditions compatibles avec celles-ci et les fonctions exercées ou l'emploi occupé.

L'agent doit présenter une déclaration écrite à l'autorité dont il relève qui mentionne :

- la nature de la ou des activités privées ainsi que, le cas échéant, la forme et l'objet social de l'entreprise,

- son secteur,
- et sa branche d'activités.

Sont exclus de ce dispositif, les agents régis par des contrats de droit privé, tels que les apprentis, les contrats uniques d'insertion, les contrats d'avenir et les contrats d'accompagnement à l'emploi.

II. La procédure de demande d'autorisation

1. Cumul avec une activité accessoire soumise à autorisation

L'agent qui envisage d'exercer une activité accessoire soumise à autorisation doit en faire la demande par écrit à l'autorité dont il relève au moins un mois avant le début de l'activité, au moyen du formulaire joint **(PJ 1)**.

L'autorité dispose d'un mois à compter de la réception de la demande pour notifier sa décision à l'agent. Si elle estime ne pas disposer de toutes les informations nécessaires, elle peut inviter l'intéressé à compléter sa demande dans un délai de quinze jours ; dans cette hypothèse, l'autorité notifie sa décision dans un délai de deux mois.

En l'absence de décision expresse écrite, la demande d'autorisation de cumul est réputée rejetée.

La décision autorisant l'exercice d'une activité accessoire en dehors des heures de service de l'intéressé peut comporter des réserves et des recommandations.

Cette autorisation n'est pas définitive. Elle est accordée pour la durée de l'activité dans la limite de l'année scolaire (article 11 du décret du 27 janvier 2017).

2. Création ou reprise d'entreprise

Exception faite des agents à temps plein autorisés à cumuler leur emploi avec une activité accessoire qui peut être exercée sous le régime de l'auto-entreprise, seul un agent exerçant son activité principale à temps partiel peut être autorisé à créer ou reprendre une entreprise ou une activité libérale.

Si l'agent exerce à temps complet, il doit formuler une demande d'autorisation de travail à temps partiel (quotité de travail de 50, 60, 70 80 ou 90%) au moins trois mois avant la date de création ou de reprise de l'entreprise ou de l'activité libérale qui n'est accordée que sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service.

Sa demande, adressée par la voie hiérarchique, doit en outre comprendre :

- le formulaire -annexe IV-1- de déclaration de création ou reprise d'une entreprise dans le cadre d'un cumul **(PJ 2)**
- les statuts ou projets de statuts de la société ou de l'association

L'administration, et elle seule, saisit la commission de déontologie de la fonction publique.

La composition du dossier de saisine est la suivante :

- lettre de saisine de l'administration
- le formulaire -annexe IV-1- de déclaration de création ou reprise d'une entreprise dans le cadre d'un cumul rempli et signé par l'agent **(PJ 2)**
- les statuts ou projets de statuts de la société ou de l'association
- fiche récapitulative des différentes étapes de la carrière de l'intéressé

- le formulaire -annexe V-1- d'appréciation de l'autorité dont relève l'agent (**PJ 3**)

La commission de déontologie examine la compatibilité du projet de création ou de reprise d'entreprise avec les fonctions exercées par l'agent.

Si elle manque d'informations, elle invite l'intéressé à lui communiquer des renseignements complémentaires.

Elle rend, dans un délai de deux mois à compter de la saisine :

- soit un avis de compatibilité
- soit un avis de compatibilité avec réserves
- soit un avis d'incompatibilité.

Ces deux derniers avis lient l'administration et s'imposent à l'agent.

L'absence d'avis de la commission à l'expiration **d'un délai de deux mois** à compter de sa saisine **vaut avis de compatibilité**.

Si l'avis est favorable, le cumul des deux activités est accordé pour une période maximale de deux ans à compter de la création ou de la reprise d'entreprise. Il peut être renouvelé pour une durée d'un an après dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de travail à temps partiel ; une demande de renouvellement ne fait pas l'objet d'une nouvelle saisine de la commission de déontologie.

3. L'exercice d'activités privées par des agents publics ayant cessé leurs fonctions

L'agent qui cesse temporairement ou définitivement ses fonctions et souhaite exercer une activité lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé, ou une activité libérale, doit en informer par écrit l'autorité dont il relève **trois mois au moins avant le début** de cette activité privée.

Tout nouveau changement d'activité intervenant dans un délai de trois ans à compter de la cessation de fonctions est porté par l'agent intéressé à la connaissance de son autorité trois mois au moins avant l'exercice de cette nouvelle activité.

L'agent cessant définitivement ou temporairement ses fonctions saisit obligatoirement et préalablement la commission de déontologie afin qu'elle apprécie la compatibilité de l'activité privée avec les fonctions exercées par l'agent au cours des trois années précédant le début de cette activité.

L'agent saisit directement par écrit la commission de déontologie trois mois au moins avant la date à laquelle il souhaite exercer les fonctions pour lesquelles un avis est sollicité.

Il en informe par écrit l'autorité dont il relève, qui transmet à la commission les pièces du dossier de saisine.

Documents à fournir par l'agent :

- lettre de saisine de la commission
- copie du courrier par lequel l'agent a informé son administration de son intention d'exercer une activité privée et qu'il saisit lui-même la commission
- le formulaire-annexe I- de déclaration d'exercice d'une activité privée dans le cadre d'un départ temporaire ou définitif de la fonction publique rempli et signé par l'agent (**PJ 4**)
- extrait du registre du commerce ou statuts de l'entreprise, de l'organisme ou de la profession envisagée

Documents fournis par l'administration :

- fiche récapitulative des différentes étapes de la carrière de l'intéressé
- le formulaire -annexe V-1- d'appréciation de la demande de l'agent (**PJ 3**)

Les documents fournis d'une part par l'agent et, d'autre part par l'administration sont à envoyer à :

DGAFF

Secrétariat de la commission de déontologie de la fonction publique

Bureau du statut général et du dialogue social

139 rue de Bercy

75572 Paris cedex 12

La commission rend, dans un délai de deux mois à compter de la saisine :

- soit un avis de compatibilité,
- soit un avis de compatibilité avec réserves,
- soit un avis d'incompatibilité.

Ces deux derniers avis lient l'administration et s'imposent à l'agent.

L'avis de la commission est transmis à l'autorité dont relève l'agent, qui en informe sans délai l'intéressé. Lorsqu'un avis d'incompatibilité est rendu, la notification vaut rejet de la demande de l'agent.

Ces dispositions s'appliquent aux :

- fonctionnaires ayant cessé définitivement leurs fonctions,
- fonctionnaires placés ou devant être placés en disponibilité ou en détachement, mis à disposition,
- agents contractuels de droit public qui cessent temporairement ou définitivement leurs fonctions.

Toutefois, ne sont pas concernés, les agents contractuels de droit public du niveau de la catégorie A s'ils ont été employés de manière continue pendant moins de six mois ainsi que les agents contractuels du niveau des catégories B et C ou de catégorie A recrutés sur des fonctions d'enseignement, s'ils ont été employés de manière continue pendant moins d'un an, par la même autorité.

III. Les situations particulières

- Lorsque les personnels sont appelés à intervenir au titre de la formation initiale dans un EPLE de l'académie autre que leur établissement d'affectation (école ouverte, ...), aucune demande d'autorisation préalable n'est exigée. En revanche, ces activités nécessitent, à minima, un avis favorable du chef d'établissement dans lequel l'enseignant est affecté à titre principal.

- Mise en conformité des situations des agents qui occupent un emploi permanent à temps complet exercé à temps plein et qui ont bénéficié antérieurement d'une autorisation de cumul pour création ou reprise d'une entreprise ou une activité libérale.

Si l'agent a l'intention de poursuivre son activité accessoire, il est dans l'obligation de solliciter un temps partiel : la demande d'exercice des fonctions à temps partiel à effet du 1er septembre 2018 devra être adressée, sous couvert de la voie hiérarchique, dans les délais qui seront fixés par les prochaines circulaires relatives aux campagnes de temps partiel.

IV. Sanctions

Pour toutes les situations décrites dans la présente circulaire, en cas de cumul non autorisé, ou en cas de non-respect des avis de la commission de déontologie, l'agent s'expose à des poursuites disciplinaires et au reversement des sommes perçues au titre des activités interdites, par voie de retenue sur le traitement.

V. Services gestionnaires

Les demandes d'autorisation de cumul doivent être adressées par la voie hiérarchique à :

Catégorie	Autorité compétente
- Personnel enseignant du 2 ^d degré public, d'orientation et d'éducation	Le recteur DIPE
- Personnel enseignant du 2 ^d degré privé	Le recteur DEEP
- Personnel administratif, technique, social et de santé - Personnel de direction - Personnel d'inspection	Le recteur DIEPAT
- Personnel enseignant du 1 ^{er} degré public - Accompagnant d'élève en situation de handicap – aide individuelle	L'IA-DASEN du département de l'établissement d'affectation
- Personnel enseignant du 1 ^{er} degré privé	L'IA-DASEN des Bouches du Rhône
- Assistant d'éducation et assistant pédagogique	Le chef d'établissement
- Accompagnant d'élève en situation de handicap – aide collective ou aide mutualisée	L'autorité ayant signé le contrat (L'IA-DASEN ou le chef d'établissement)

VI. Contacts et informations complémentaires :

DIPE	ce.dipe@ac-aix-marseille.fr
DEEP	ce.deep@ac-aix-marseille.fr M. Noël Gritteret : 04 42 95 19 80
DIEPAT	ce.diepat@ac-aix-marseille.fr Mme Sophie Yagues : 04 42 91 72 26
DSDEN 04	ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
DSDEN 05	ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr
DSDEN 13	pole.1d84@ac-aix-marseille.fr
DSDEN 84	pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Demande d'autorisation de cumul d'activités

Formulaire applicable pour toutes les catégories de personnels relevant du MEN, y compris les personnels non titulaires

Références :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (article 25 septies et octies)
- Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Nom :		Prénom :	
Adresse/téléphone :			
Corps/Grade :		Discipline :	
Etablissement d'exercice :			
Quotité de service hebdomadaire :		HSA :	HSE :
Avez-vous déjà eu des autorisations de cumul d'activités au titre de cette présente année scolaire :			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Demande à exercer une activité accessoire en qualité de :		
Identité et statuts de l'employeur :		
Nature détaillée de l'activité :		
Nombre d'heures hebdomadaires :	Ou mensuelles :	Ou annuelles :
Période : du _____ au _____		
ATTENTION - La demande d'autorisation doit être préalable à la date de début de l'activité accessoire.		

- Je certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 susmentionné et de la circulaire rectorale.
- Je suis informé-e qu'en l'**absence de réponse** écrite expresse, ma demande d'autorisation de cumul est réputée **rejetée**.

Le,	Signature du demandeur
-----	------------------------

Avis de l'autorité hiérarchique directe dont relève l'agent (chef d'établissement, de service ou IEN)	
Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis défavorable Motifs :
Le chef d'établissement certifie que l'intéressé n'a pas refusé d'effectuer des heures supplémentaires et que l'activité envisagée est compatible avec l'exercice de l'activité principale	
Le,	Signature et cachet

Décision du Recteur (ou par délégation du directeur académique des services de l'éducation nationale)	
Date de réception de la demande :	
<input type="checkbox"/> Cumul accordé à compter du	pour l'année scolaire :
<input type="checkbox"/> Cumul d'activités refusé	
Motifs :	
Le,	Signature et cachet

La présente décision ne vaut que pour l'année scolaire en cours et doit donner lieu à renouvellement annuel.

<p>Voies et délais de recours :</p> <p>Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit un recours gracieux qu'il vous appartiendrait de m'adresser - soit un recours hiérarchique devant le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - soit un recours contentieux devant le tribunal administratif <p>Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.</p> <p>Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux. Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.</p> <p>Cette décision peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois). Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis - vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la modification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.</p>
--

ANNEXE IV-1

DECLARATION DE CREATION OU DE REPRISE D'UNE ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN CUMUL
*(articles 25 septies et 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée
 et décret n°2017-105 du 27 janvier 2017)*

En remplissant ce formulaire, merci de bien vouloir explicitier au moins une fois les sigles que vous employez.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

TELEPHONE PERSONNEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE PERSONNELLE : @

I.- QUELLE EST VOTRE SITUATION ACTUELLE DANS L'ADMINISTRATION ?

Cochez les cases correspondantes

1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Vous êtes agent **contractuel**

Préciser le cas échéant **votre catégorie** :

A+ A B C

Vous êtes agent **titulaire** ou **stagiaire**

Préciser **votre catégorie** :

A+ A B C

Votre corps (ou cadre d'emploi) et **votre grade** :

.....

Vous exercez actuellement vos fonctions à :

temps complet

temps partiel Indiquer votre quotité :%

temps non-complet Indiquer votre quotité :%

2. QUELLES SONT VOS FONCTIONS DANS L'ADMINISTRATION ?

Préciser :

- l'administration ou le service auquel vous appartenez ;
- les fonctions que vous exercez **actuellement** (en précisant notamment les activités ou secteurs professionnels dont vous avez le contrôle ou la surveillance).

.....
.....
.....
.....
.....

II. VOUS CREEZ OU REPRENEZ UNE ENTREPRISE OU UNE ACTIVITE PRIVEE

1. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE

Nom (ou raison sociale) :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Adresse électronique : @

Secteur ou branche professionnelle de la structure :

.....
.....
.....

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité :

Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.

.....
.....

ATTENTION : Pour les sociétés et associations, joindre les statuts ou les projets de statuts.

Le cas échéant, quels sont la nature et le montant des subventions publiques dont cette structure bénéficiera ?

.....
.....

Demandez-vous à travailler à temps partiel dans le cadre de ce cumul ?

NON OUI

Si oui, indiquer la quotité (90%, 80%, 60%, etc.) :%

Attention : pour le 1^{er} degré les demandes de temps partiel autres que 50% et 75% sont soumises à l'autorisation de l'IA-DASEN

ANNEXE V-1

APPRECIATION DE LA DEMANDE DE CREATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

DANS LE CADRE D'UN CUMUL*(articles 25 septies et 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et décret n°2017-105 du 27 janvier 2017))*

I. Le demandeur est-il ou sera-t-il chargé, dans le cadre de son emploi public, de la surveillance ou de l'administration de l'entreprise qu'il crée ou reprend (au sens de l'article L. 432-12 du code pénal) ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
------------------------------	------------------------------

*La réponse à cette question est généralement **non**, car l'intéressé n'a probablement pas pour mission, en tant qu'agent public, de surveiller ou d'administrer l'entreprise qu'il crée ou reprend (par exemple, il n'exerce aucun contrôle fiscal sur cette entreprise, il ne lui délivre aucun agrément ou aucune subvention...).*

II. La création ou la reprise d'entreprise envisagée par le demandeur vous semble-t-elle de nature :

- à compromettre ou mettre en cause le fonctionnement normal du service ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> C'EST POSSIBLE
------------------------------	------------------------------	---

- à compromettre ou mettre en cause l'indépendance ou la neutralité du service ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> C'EST POSSIBLE
------------------------------	------------------------------	---

- à méconnaître un principe déontologique mentionné à l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 (dignité, impartialité, intégrité, probité ...) ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> C'EST POSSIBLE
------------------------------	------------------------------	---

III. Observations particulières (surtout pour justifier l'appréciation "c'est possible" ci-dessus)

Fait à....., le

Signature et cachet de l'autorité
dont relève l'agent :

ANNEXE I

DECLARATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE PRIVEE
DANS LE CADRE D'UN DEPART TEMPORAIRE OU DEFINITIF DE LA FONCTION PUBLIQUE
 (article 25 octies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et décret n°2017-105 du 27 janvier 2017)

En remplissant ce formulaire, merci de bien vouloir expliquer au moins une fois les sigles que vous employez.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

TELEPHONE PERSONNEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE PERSONNELLE : @

I.- QUELLE EST VOTRE SITUATION ACTUELLE DANS L'ADMINISTRATION ?

Cochez les cases correspondantes

1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Vous êtes agent **contractuel**

Préciser le cas échéant **votre catégorie :**

A+ A B C

Vous êtes agent **titulaire** ou **stagiaire**

Préciser **votre catégorie :**

A+ A B C

Votre corps (ou cadre d'emploi) et votre grade :

.....

Vous êtes actuellement

En activité

En congé sans rémunération

En détachement

En disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise

En disponibilité pour convenances personnelles / suivre son conjoint

En disponibilité d'office / pour raisons de santé

En exclusion temporaire de fonctions

Mis à disposition

En position hors cadres

À la retraite

Vous avez déjà définitivement cessé vos fonctions

Depuis le
/...../ 20.....

Vous souhaitez :

- Être placé en congé sans rémunération
- Démissionner
- Être détaché
- Être placé en disponibilité pour convenances personnelles
- Être placé en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise
- Être placé en disponibilité pour suivre votre conjoint
- Être placé en position hors cadres
- Être admis à faire valoir vos droits à la retraite
- Vous allez cesser définitivement vos fonctions (*ex. : fin de contrat*)

À compter du
...../...../ 20.....

2. AU COURS DES **TROIS ANNEES PRECEDANT** LE DEBUT DE L'ACTIVITE PRIVEE QUE VOUS ENVISAGEZ D'EXERCER, QUELLES ONT ETE VOS FONCTIONS PRECISES DANS L'ADMINISTRATION ?

Préciser :

- l'administration ou le service auquel vous apparteniez ;
- les fonctions que vous exerciez (en précisant notamment les activités ou secteurs professionnels dont vous aviez le contrôle ou la surveillance, ou pour lesquels vous aviez été amené à émettre un avis, conclure un contrat ou participer à la prise d'une décision)

II. VOUS SOUHAITEZ EXERCER UNE ACTIVITE DANS LE SECTEUR PRIVE OU DANS LE SECTEUR PUBLIC CONCURRENTIEL

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME

Nom (ou raison sociale) :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

.....@.....

Secteur ou branche professionnelle de l'entreprise ou de l'activité :

.....
.....
.....

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité :

Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.

.....
.....
.....

ATTENTION : Pour les sociétés et associations, joindre les statuts ou les projets de statuts.
Joindre, si possible, une copie du contrat de travail ou de la promesse d'embauche.

2. QUELLE SERA VOTRE FONCTION OU VOTRE ACTIVITE (DESCRIPTION DETAILLEE) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. À QUELLE DATE EST-IL PREVU QUE VOUS COMMENCIEZ A EXERCER CETTE ACTIVITE ?

...../...../ 20.....
J M A

III. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (*Nom – Prénom*) :

souhaitant exercer une activité privée pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme :

.....

déclare sur l'honneur :

1) ne pas avoir été chargé, dans le cadre des fonctions que j'ai effectivement exercées, de la surveillance ou du contrôle (financier, technique ou administratif) de cette entreprise ou d'une entreprise du même groupe au sens de l'article 432-13 du code pénal ;

2) ne pas avoir été chargé, dans le cadre des fonctions que j'ai effectivement exercées, de conclure des contrats de toute nature avec l'une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de tels contrats ;

3) ne pas avoir été chargé de proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par l'une de ces entreprises ou de formuler un avis sur de telles décisions.

Fait à, le

SIGNATURE



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Service Académique des Etablissements Publics
Locaux d'Enseignement

SAEPL/17-752-8 du 18/09/2017

CARTE COMPTABLE ACADEMIQUE

Référence : Code de l'éducation article L421-62

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - Tel : 04 42 91 72 88

Je vous prie de trouver ci-joint la carte des groupements comptables arrêtée par Monsieur le recteur à la date du 1^{er} septembre 2017.

L'établissement souligné est siège de l'agence comptable.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES- département 04 (01/09/2017)	
Designation ETB	
N° 004 0027H	<u>Lycée Alexandra David-Neel DIGNE</u>
N° 004 0007L	L.p. Beau de Rochas DIGNE
N° 004 0003G	Lycée André Honnorat BARCELONNETTE
N° 004 0419J	Clg. André Honnorat BARCELONNETTE
N° 004 0490L	<u>Lycée Pierre-Gilles de Gennes DIGNE (MUT)</u>
N° 004 0044B	Clg. Maria Borrely DIGNE
N° 004 0022C	Clg. Gassendi DIGNE
N° 004 0021B	Clg. Marcel André SEYNE-LES-ALPES
N° 0040543U	<u>Ecole internationale PACA Lycée</u>
N° 0040542 T	Ecole internationale PACA Collège
N° 004 0010P	Lycée Félix Esclangon MANOSQUE
N° 004 0533H	Lycée les Iscles MANOSQUE
N° 004 0055N	Clg. Giono MANOSQUE
N° 004 0013T	Clg. Mont d'Or MANOSQUE
N° 004 0002F	Clg.de BANON
N° 004 0382U	Clg. Henri Laugier FORCALQUIER
N° 004 0011R	<u>L.p. Louis Martin Bret MANOSQUE</u>
N° 004 0017X	Clg Maxime Javelly RIEZ
N° 004 0524Y	Clg Pierre Girardot STE TULLE
N° 004 0051J	Clg. Docteur J.M.G Itard ORAISON
N° 0040535K	Clg. André Ailhaud VOLX
N° 004 0019Z	<u>Clg. René Cassin ST-ANDRE-LES-ALPES</u>
N° 004 0001E	Clg. Emile Honnoraty ANNOT
N° 004 0004H	Clg. du Verdon CASTELLANE
N° 004 0023D	<u>Lycée Paul Arène SISTERON</u>
N° 004 0420K	Clg. Paul Arène SISTERON
N° 004 0014U	Clg. Marcel Massot LA MOTTE DU CAIRE
N° 004 0378P	E.R.E.A de CASTEL-BEVONS
N° 004 0052K	Clg. Camille Reymond CHATEAU-ARNOUX

6 AGENCES COMPTABLES - 29 EPLE

**CARTE ACADEMIQUE
DES AGENCES COMPTABLES -
département 05 (01/09/2017)**

Designation ETB	
N° 005 0004C	<u>Lycée Honoré Romane EMBRUN</u>
N° 005 0003B	Lycée d'Altitude BRIANCON
N° 005 0043V	Clg. Vauban BRIANCON
N° 005 0519M	Clg. Les Garcins BRIANCON
N° 005 0409T	Clg. Les Giraudes L'ARGENTIERE
N° 005 0023Y	Clg. Les Ecrins EMBRUN
N° 005 0005D	L.p. Alpes et Durance EMBRUN
N° 005 0013M	Clg. des Hautes Vallées GUILLESTRE
N° 005 0007F	<u>Lycée Aristide Briand GAP</u>
N° 005 0008G	L.p. Paul Héraud GAP
N° 005 0025A	Clg. Mauzan GAP
N° 005 0452P	Clg. Les hauts de Plaine LARAGNE
N° 005 0639T	Clg de LA BATIE NEUVE
N° 005 0006E	<u>Lycée Dominique Villars GAP (MUT)</u>
N°0050621Y	GRETA Alpes- Provence
N° 005 0010J	Clg. Centre GAP
N° 005 0480V	Clg. de Fontreyne GAP
N° 005 0027C	L.p. Pierre Mendès-France VEYNES
N° 005 0022X	Clg. François Mitterand VEYNES
N° 005 0009H	<u>L.p. Sévigné GAP</u>
N° 005 0019U	Clg. de St BONNET
N° 005 0520N	Clg. Alexandre Correard SERRES
N° 005 0638S	Clg. Marie Marvingt TALLARD

4 AGENCES COMPTABLES - 22 EPLE
1 GRETA

CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES département 13_ HORS MARSEILLE (01/09/2017)	
Designation ETB	
N° 013 0001F	<u>Lycée Emile Zola AIX-EN-PROVENCE</u>
N° 013 2569X	L.p. Emile Zola AIX-EN-PROVENCE
N° 013 1712R	Clg. Arc de Meyran AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0006L	L.p.Cours Gambetta AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0007M	Clg. Jas de Bouffan AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0002G	<u>Lycée Paul Cézanne AIX-EN-PROVENCE</u>
N° 013 1723C	Clg. Jean Jaurès PEYROLLES
N° 013 1711P	Clg. Rocher du Dragon AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2568W	Clg. Mignet AIX-EN-PROVENCE
N° 0133992U	Clg Louis Philibert le Puy Ste Réparade
N° 013 2325G	Clg. Campra AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0003H	<u>Lycée Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE (MUT)</u>
N° 013 2976P	GRETA Provence Arbois
N° 013 0170P	L.p. Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2973L	Clg. St-Eutrope AIX-EN-PROVENCE
N° 013 2009N	Clg.Château Double AIX-EN-PROVENCE
N° 013 0010R	<u>Lycée Montmajour ARLES</u>
N° 013 0012T	L.p. Perdiguier ARLES
N° 013 1609D	Clg. Frédéric Mistral ARLES
N° 013 1746C	Clg. Robert Morel ARLES
N° 013 0164H	Lycée Alphonse Daudet TARASCON
N° 013 1610E	Clg.Vincent Van Gogh ARLES
N° 013 0011S	<u>Lycée Pasquet ARLES</u>
N° 013 0171R	L.p. Charles Privat ARLES
N° 013 2572A	Clg. Ampère ARLES
N° 0132323E	Clg. Maximilien de Robespierre PORT SAINT LOUIS DU RHONE
N° 013 1611F	Clg. René Cassin TARASCON
N° 013 2834K	Clg. Charles Rieu ST-MARTIN DE CRAU
N° 013 1549N	<u>Lycée Frédéric Joliot-Curie AUBAGNE</u>
N° 013 1266F	Clg. Nathalie Sarraute AUBAGNE
N° 013 1622T	Clg. Lakanal AUBAGNE
N° 013 0013U	L.p. Gustave Eiffel AUBAGNE
N° 013 2412B	Clg. Lou Garlaban AUBAGNE
N° 013 3244F	<u>Lycée Marie Madeleine Fourcade GARDANNE</u>
N° 013 0028K	Clg. Denis Moustier GREASQUE
N° 013 1700C	Clg. du Pesquier GARDANNE
N° 013 1701D	Clg.Gabriel Péri GARDANNE
N° 013 3789Y	Clg François Mitterrand SIMIANE

**CARTE ACADEMIQUE
DES AGENCES COMPTABLES
département 13 HORS MARSEILLE (01/09/2017)**

Designation ETB

N° 013 2276D	<u>L.p. Pierre Latécoère ISTRES</u>
N° 013 2979T	GRETA Ouest 13
N° 013 2495S	Lycée Arthur Rimbaud ISTRES
N° 013 3203L	Clg. Louis Pasteur ISTRES
N° 013 2409Y	Clg. Alphonse Daudet ISTRES
N° 013 2318Z	Clg. Elie Coutarel ISTRES
N° 013 1747D	<u>Lycée Auguste et Louis Lumière LA CIOTAT</u>
N° 013 0022D	Clg. quartier Virebelle LA CIOTAT
N° 013 2786H	Clg. Les Matagots LA CIOTAT
N° 013 1883B	Clg. Jean Jaurès LA CIOTAT
N° 013 3351X	Clg. Jean de la Fontaine GEMENOS
N° 013 3406G	<u>Lycée de la Méditerranée LA CIOTAT</u>
N° 013 2324 F	Clg. G. Rastoin CASSIS
N° 013 0156Z	Clg. Louis Aragon ROQUEVAIRE
N° 013 3510V	Clg. Ubelka AURIOL
N° 013 3525L	<u>Lycée Georges Duby LUYNES</u>
N° 013 4094E	Clg. Sophie Germain LUYNES
N° 013 0166K	Clg. Les Hauts de l'Arc TRETZ
N° 013 3243E	Clg. Font d'Aurumy FUYEAU
N° 013 3451F	Clg. Jean Zay ROUSSET
N° 013 2833J	Clg. Georges Brassens BOUC BEL AIR
N° 013 2410Z	<u>Lycée Maurice Genevoix MARIGNANE</u>
N° 013 2319A	L.p. Maurice Genevoix MARIGNANE
N° 013 1607B	Clg. Georges Brassens MARIGNANE
N° 013 0033R	L.p. Louis Blériot MARIGNANE
N° 013 1608C	Clg. Emilie de Mirabeau MARIGNANE
N° 013 2494R	Clg. les Amandereits CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
N° 013 0143K	<u>Lycée Paul Langevin MARTIGUES</u>
N° 013 1707K	Clg. Gérard Philipe MARTIGUES
N° 013 1789Z	Clg. Henri Wallon MARTIGUES
N° 013 2208E	Clg. Marcel Pagnol MARTIGUES
N° 013 2496T	Clg. Honoré Daumier MARTIGUES
N° 013 2210G	Lycée Jean Lurçat MARTIGUES
N° 013 2211H	L.p. Jean Lurçat MARTIGUES
N° 013 0146N	<u>L.p. les Alpilles MIRAMAS</u>
N° 013 3195C	Lycée Jean Cocteau MIRAMAS
N° 013 2326H	Clg. Albert Camus MIRAMAS
N° 013 2327J	Clg. Miramaris MIRAMAS
N° 013 2497U	Clg. La Carraire MIRAMAS

CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES département 13 <u>HORS MARSEILLE (01/09/2017)</u>	
Designation ETB	
N° 13 2343B	<u>E.R.E.A . Louis Aragon LES PENNES MIRABEAU</u>
N° 013 2565T N° 013 2007L N° 013 3381E N° 013 3449D	Clg. Jacques Monod LES PENNES MIRABEAU Clg. Jacques Prévert SAINT VICTORET Clg. Petit Prince GIGNAC-LA-NERTHE Clg. Pierre Matraja SAUSSET LES PINS
N° 013 0150T	<u>L.p. Jean Moulin PORT DE BOUC</u>
N° 013 0151U N° 013 2212J N° 0132322D N° 013 2634T	L.p. Charles Mongrand PORT DE BOUC Clg. Frédéric Mistral PORT DE BOUC Clg. Paul Eluard PORT DE BOUC Clg. André Malraux FOS SUR MER
N° 013 2573B	<u>Clg. Glanum ST-REMY DE PROVENCE</u>
N° 013 1881Z N° 013 2217P N° 0133790Z N° 013 3621R	Clg. Simone Veil CHATEAURENARD Clg. Mont-Sauvy ORGON Clg. Lucie Aubrac EYGUIERES Clg. Françoise Dolto SAINT ANDIOL
N° 013 0161E	<u>Lycée Adam de Craponne SALON</u>
N° 013 1709M N° 013 1259Y N° 013 3492A N° 013 0032P N° 013 1265E	L.p. Adam de Craponne SALON Clg. Jean Ghéhenno LAMBESC Clg. Jean Bernard SALON Clg. Collines Durance MALLEMORT Clg. Jean Moulin SALON
N° 013 0160D	<u>Lycée l'Empéri SALON</u>
N° 013 0163G N° 013 3287C N° 013 0157A N° 013 0158B N° 013 3114P	Clg. Joseph d'Arbaud SALON Clg. Les Garrigues ROGNES L.p. quartier Les Ferrages ST-CHAMAS Clg. René Seyssaud SAINT-CHAMAS Clg. Roger Carcassonne PELISSANNE
N° 013 3288D	<u>Lycée Jean Monnet VITROLLES</u>
N° 013 3196D N° 013 3352Y N° 013 3115R N° 013 1706J	Clg. Simone de Beauvoir VITROLLES Clg. Camille Claudel VITROLLES Clg. Marie Mauron CABRIES Clg. Commandant Cousteau ROGNAC
N° 013 3015G	<u>Lycée Pierre Mendès France VITROLLES</u>
N° 013 2214L N° 013 2411A N° 013 3016H N° 013 1705H N° 013 3353Z	Clg. Henri Fabre VITROLLES Clg. Henri Bosco VITROLLES Clg. Louis Le Prince Ringuet LA FARE LES OLIVIERS Clg. Fernand Léger BERRE L'ETANG Clg. Roquepertuse VELAUX

**21 AGENCES COMPTABLES - 113 EPLE
2 GRETA**

**CARTE ACADEMIQUE
DES AGENCES COMPTABLES
département 13 - MARSEILLE (01/09/2017)**

Designation ETB

N° 013 2733A	<u>Lycée Antonin Artaud MARSEILLE</u>
N° 013 3490Y	Clg. Yves Montand ALLAUCH
N° 013 1262B	Clg. Jacques Prevert MARSEILLE
N° 013 3665N	Clg. Olympe de Gouges PLAN DE CUQUES
N° 013 2314V	Clg. Jean.Giono MARSEILLE
N° 013 2313U	Clg. Stéphane Mallarmé MARSEILLE
N° 013 1606A	<u>L.p. la Calade MARSEILLE</u>
N° 013 0136C	Clg. Vieux Port MARSEILLE
N° 013 3788X	Clg Jean Claude Izzo MARSEILLE
N° 013 1885D	Clg. Vallon des Pins MARSEILLE
N° 013 1887F	Clg. Elsa Triolet MARSEILLE
N° 013 0050J	<u>Lycée Denis Diderot MARSEILLE</u>
N° 013 0059U	L.p. Blaise Pascal MARSEILLE
N° 013 1260Z	Clg. Edmond Rostand MARSEILLE
N° 013 1261A	Clg. Auguste Renoir MARSEILLE
N° 013 2312T	Clg. André Malraux MARSEILLE
N° 013 0055P	L.p. le Chatelier MARSEILLE
N° 0134155W	Lycée Saint-Mitre MARSEILLE
N° 013 0058T	<u>L.p. l'Estaque MARSEILLE</u>
N° 013 0065A	L.p. la Viste MARSEILLE
N° 013 1757P	Clg. l'Estaque MARSEILLE
N° 013 1604Y	Clg. Henri Wallon MARSEILLE
N° 013 3775H	Clg Marie Laurencin MARSEILLE
N° 013 0056R	<u>L.p. la Floride MARSEILLE</u>
N° 013 3765X	Clg Marc Ferrandi SEPTEMES LES VALLONS
N° 013 2730X	Clg. Pythéas MARSEILLE
N° 013 1703F	Clg. Edouard Manet MARSEILLE
N° 013 2207D	Clg. Massenet MARSEILLE
N° 013 1605Z	Clg. Henri Barnier MARSEILLE
N° 013 2974M	<u>Lycée Hôtelier MARSEILLE</u>
N° 0133037F	CFA
N° 013 1602W	Clg. Roy d'Espagne MARSEILLE
N° 013 1548M	Clg. Sylvain Menu MARSEILLE
N° 013 0084W	Clg. Grande Bastide MARSEILLE

**CARTE ACADEMIQUE
DES AGENCES COMPTABLES
département 13 - MARSEILLE (01/09/2017)**

Designation ETB

N° 013 0053M	<u>Lycée Jean Perrin MARSEILLE</u>
N° 013 4088Y	GRETA Marseille Méditerranée
N° 013 0057S	L.p. René Caillié MARSEILLE
N° 013 0072H	L.p. Ampère MARSEILLE
N° 013 4022B	Clg. Louise Michel MARSEILLE
N° 013 0037V	Lycée Marcel Pagnol MARSEILLE
N° 013 1922U	Clg. Les Bartavelles MARSEILLE
N° 013 2403S	Clg. François Villon MARSEILLE
N° 013 2401P	Clg. Château Forbin MARSEILLE
N° 013 0038W	<u>Lycée Marseilleveyre MARSEILLE</u>
N° 013 1923V	Clg. Marseilleveyre MARSEILLE
N° 013 0054N	L.p. Germaine Poinso-Chapuis MARSEILLE
N° 013 0063Y	L.p. boulevard Leau MARSEILLE
N° 013 0062X	L.p. Frédéric Mistral MARSEILLE
N° 013 0139F	Clg. Coin Joli Sévigné MARSEILLE
N° 013 2310R	Clg. Gyptis MARSEILLE
N° 013 2311S	Clg. Louis Pasteur MARSEILLE
N° 0134003F	<u>Lycée DE LA FOURRAGERE MARSEILLE</u>
N° 013 0068D	L.p. Camille Jullian MARSEILLE
N° 0133881Y	Clg Germaine Tillion MARSEILLE
N° 013 2402R	Clg. le Ruissatel MARSEILLE
N° 013 2732Z	Clg. André Chénier MARSEILLE
N° 013 1968U	Clg. Les Caillols MARSEILLE
N° 013 0051K	Lycée Marie Curie MARSEILLE
N° 013 0064Z	L.p. Jean Baptiste Brochier MARSEILLE
N° 0130036U	<u>Lycée Périer MARSEILLE</u>
N° 01FBF4AJ	Cuisine centrale
N° 013 1603X	Clg. Adolphe Monticelli MARSEILLE
N° 013 2204A	Clg. Pont de Vivaux MARSEILLE
N° 013 0175V	Lycée Honoré Daumier MARSEILLE
N° 013 1927Z	Clg. Honoré Daumier MARSEILLE
N° 013 0049H	Lycée du Rempart MARSEILLE
N° 013 0172S	L.p. Léonard de Vinci MARSEILLE
N° 013 0071G	L.p. Colbert MARSEILLE
N° 013 2205B	Clg. Gaston Deferre MARSEILLE

CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES département 13 - MARSEILLE (01/09/2017)	
Designation ETB	
N° 013 0039X	<u>Lycée Saint-Charles MARSEILLE</u>
N° 013 0042A	Lycée Montgrand MARSEILLE
N° 013 1935H	Clg. Edgar Quinet MARSEILLE
N° 013 1750G	Clg. Louis Armand MARSEILLE
N° 013 2315W	Clg. avenue des Chartreux MARSEILLE
N° 013 1756N	Clg. Darius Milhaud MARSEILLE
N° 013 1943S	Clg. Pierre Puget MARSEILLE
N° 013 0093 F	Clg. Fraissinet MARSEILLE
N° 0130048G	<u>Lycee Saint-Exupéry Marseille (MUT)</u>
N° 013 2407W	Clg. Jean Moulin MARSEILLE
N° 013 1704G	Clg. Arthur Rimbaud MARSEILLE
N° 013 2408X	Clg. Jules Ferry MARSEILLE
N° 013 2785G	Clg. Rosa Parks MARSEILLE
N° 013 0040Y	<u>Lycée Thiers MARSEILLE</u>
N° 013 1931D	Clg. Thiers MARSEILLE
N° 013 0110Z	Clg. Jean Malrieu MARSEILLE
N° 013 1932E	Clg. Longchamp MARSEILLE
N° 013 0079R	Clg. rue Chape MARSEILLE
N° 013 2561N	Clg. Anatole France MARSEILLE
N° 013 0043B	<u>Lycée Victor Hugo MARSEILLE</u>
N° 013 1884C	Clg. Belle de Mai MARSEILLE
N° 013 2404T	Clg. Clair Soleil MARSEILLE
N° 013 1264D	Clg. Versailles MARSEILLE
n° 013 2491M	Clg. Alexandre DUMAS MARSEILLE

14 AGENCES COMPTABLES - 90 EPLE

1 GRETA
1 CFA

**CARTE ACADEMIQUE
DES AGENCES COMPTABLES -département 84 (01/09/2017)**

Designation ETB

N° 084 0003X	<u>Lycée Frédéric Mistral AVIGNON</u>
N° 084 0758T	Clg. Frédéric Mistral AVIGNON
N° 084 0051Z	Clg. Jean Brunet AVIGNON
N° 084 0108L	Clg. Anselme Mathieu AVIGNON
N° 084 0005Z	<u>Lycée Philippe de Girard AVIGNON (MUT)</u>
N°0840866K	GRETA VAUCLUSE
N° 084 0042P	L.p. Robert Schuman AVIGNON
N° 084 1116G	Clg Anne Frank MORIERES-LES-AVIGNON
N° 084 0935K	<u>Lycée René Char AVIGNON</u>
N° 084 0939P	L.p. René Char AVIGNON
N° 084 0664R	Clg. Jules Verne LE PONTET
N° 084 0738W	Clg. Alphonse Tavan MONTFAVET
N° 084 0970Y	Clg. Gérard Philipe AVIGNON
N° 084 0004Y	<u>Lycée Théodore Aubanel AVIGNON (MUT)</u>
N° 084 0006A	Clg. Viala AVIGNON
N° 084 0697B	Clg. Joseph Vernet AVIGNON
N° 084 0041N	L.p. Maria Casarès AVIGNON
N° 084 0007B	Clg. Roumanille AVIGNON
N° 0841093G	<u>Lycée Lucie Aubrac BOLLENE</u>
N° 084 0437U	Clg. Henri Boudon BOLLENE
N° 084 0699D	Clg. Paul Eluard BOLLENE
N° 0841099N	Clg. Victor Schoelcher SAINTE CECILE
N° 084 0700E	L.p. Ferdinand Revoul VALREAS
N° 084 0716X	Clg. Vallis Aeria VALREAS
N° 084 0015K	<u>Lycée Jean Henri Fabre CARPENTRAS</u>
N° 084 0760V	Clg. Jean Henri Fabre CARPENTRAS
N° 084 0032D	Clg. du Pays de SAULT
N° 084 0035G	Clg Joseph d'Arbaud VAISON LA ROMAINE
N° 084 1117H	Lycée Stephane Hessel VAISON LA ROMAINE
N° 084 0016L	<u>Lycée Victor Hugo CARPENTRAS</u>
N° 0841022E	CFA VAUCLUSE
N° 084 0044S	L.p. Victor Hugo CARPENTRAS
N° 084 0761W	Clg. Alphonse Daudet CARPENTRAS
N° 084 1043C	Clg André Malraux MAZAN
N° 084 0698C	Clg. Alphonse Silve MONTEUX
N° 084 0114T	Clg. François Raspail CARPENTRAS

CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES - département 84 (01/09/2017)	
Designation ETB	
N° 084 0113S	<u>L.p. Alexandre Dumas CAVAILLON</u>
N° 084 0018N	Clg. Paul Gauthier CAVAILLON
N° 084 1086Z	Clg. Rosa Park CAVAILLON
N° 084 0020R	Clg. Clovis Hugues CAVAILLON
N° 084 0017M	<u>Lycée Ismaël Dauphin CAVAILLON</u>
N° 084 1019B	Clg. Lou Calavoun CABRIERES/AVIGNON
N° 084 0001V	Lycée place Charles de Gaulle APT
N° 084 0759U	Clg. place Charles de Gaulle APT
N° 084 0021S	<u>Lycée Alphonse Benoit L' ISLE S/ LA SORGUE</u>
N° 084 0585E	Clg. Jean Bouin L'ISLE SUR LA SORGUE
N° 084 0915N	Clg. du Pays des Sorgues LE THOR
N° 084 1118J	Clg Jean Garcin L'ISLE SUR LA SORGUE
N° 0840028Z	Clg. Charles Doche PERNES-LES-FONTAINES
N° 084 0011F	Clg. Saint-Exupéry BEDARRIDES
N° 084 0026X	<u>Lycée de l'Arc ORANGE</u>
N° 084 0762X	Clg. Barbara Hendricks ORANGE
N° 084 0046U	L.p. Aristide Briand ORANGE
N° 084 0116V	Clg. Jean Giono ORANGE
N° 084 0763Y	L.p. quartier de l'Argensol ORANGE
N° 084 0764Z	Clg. Arausio ORANGE
N° 084 0918S	<u>Lycée Val de Durance PERTUIS</u>
N° 084 0014J	Clg. Le Luberon CADENET
N°0841027K	Clg. Albert Camus LA TOUR D'AIGUES
N° 084 0029A	Clg. Marcel Pagnol PERTUIS
N° 084 0926A	Clg. Marie Mauron PERTUIS
N° 084 1078R	<u>LP Montesquieu SORGUES</u>
N° 084 0033E	Clg. Voltaire SORGUES
N° 084 0583C	Clg. Denis Diderot SORGUES
N° 084 0096Y	E.R.E.A. Paul Vincensini de VEDENE- LE PONTET
N° 084 0803S	Clg. Lou Vignarès VEDENE- LE PONTET
N° 084 0039L	L.p. Domaine d'Eguilles VEDENE- LE PONTET

VAUCLUSE : 13 AGENCES COMPTABLES - 65 EPLE

1 CFA
1 GRETA

DAAC/17-752-81 du 18/09/2017

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE AU THEATRE
MASSALIA ET AU THEATRE DE LA JOLIETTE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public spécialisé(e) dans le domaine du théâtre assurant un service éducatif auprès du Théâtre Massalia et au Théâtre de la Joliette, rémunéré sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur les lieux culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Théâtre » de la DAAC et les services des publics des structures partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles. Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les partenaires et les équipes éducatives, il/elle doit :

- Connaître les grandes priorités académiques en matière de politique éducative.
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés.
- Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat dans différents domaines artistiques et particulièrement le théâtre.
- Être à même de développer la dimension interdisciplinaire dans la mise en œuvre de formation et de projets éducatifs et culturels.
- Témoigner d'un regard polyvalent et d'une faculté d'adaptation.
- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les équipes des structures partenaires.
- Accompagner les équipes pédagogiques dans l'élaboration de projets culturels transversaux inscrits dans ce partenariat et articulés avec les enseignements.
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec les structures partenaires et la DAAC.
- Être capable d'écouter, de communiquer et d'organiser.
- Savoir s'inscrire dans une démarche collective.
- Exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle (DSDEN des Bouches-du-Rhône).
- Maîtriser parfaitement l'outil informatique.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2017-2018, à compter du 13 novembre 2017 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Camille BERTHOD, chargée de mission « spectacle vivant » à la DAAC (camille.berthod@ac-aix-marseille.fr) afin de s'informer des modalités précises de la mission.
- à transmettre par voie hiérarchique un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 16 octobre 2017 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien à la rentrée des vacances de Toussaint.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAREIC/17-752-350 du 18/09/2017

OFAJ - PROGRAMME D'ÉCHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2018-2019

Référence : B.O. du 6 juillet 2017 - http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118205

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

1. Durée

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de **six mois** dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants. Pour les participants français, le séjour en Allemagne a lieu du début du mois de mars au mois d'août 2017. Les participants allemands séjournent en France du début du mois de septembre 2017 au mois de février 2018. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

2. Élèves concernés

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions.

3. Préparation et suivi

Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève et, dans la mesure du possible, il rencontre les parents afin de s'assurer de la motivation de l'élève et de sa famille. Il émet un avis sur la candidature. Le chef d'établissement est invité à consulter la foire aux questions mise en ligne par la Centrale Voltaire : <http://centre-francais.de/echange-scolaire/foire-aux-questions>

L'établissement d'origine s'assure que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'Ofaj sur son site : www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire_2010.pdf

L'équipe pédagogique d'accueil y recense les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour. Ces informations précises sur le niveau de l'élève seront utilisées par le conseil de classe de l'établissement d'origine pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une étude-évaluation consultable sur : http://www.OFAJ.org/sites/default/files/texte_travail_23_fr.pdf

4. Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (<http://programme-voltaire.xialys.fr>) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 4 novembre 2017**.

Il comporte :

- **la fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos sont collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4 ;
- un courrier **de présentation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 17 novembre 2017** au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic).
Après analyse des dossiers, la Dareic et les corps d'inspection classent en commun les candidatures.

Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'Ofaj a délégué la gestion administrative du programme, à l'adresse suivante :
Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin.

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 1er décembre 2017**.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2017. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2018 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

5. Financement

La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Ofaj. Celle-ci leur est accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'Ofaj (double taux).

Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <https://www.OFAJ.org/sites/default/files/directives-richtlinien.pdf>

Calendrier complet :

4 novembre 2017 : remise des dossiers complets en 3 exemplaires au chef d'établissement ;

17 novembre 2017 : transmission des dossiers au rectorat d'académie : DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic

27 novembre 2017 : envoi des dossiers par la DAREIC à la Centrale Voltaire à Berlin

20 janvier 2018 (date approximative): communication des résultats aux familles candidates, puis aux établissements et aux rectorats d'académie.

Renseignements :

Présentation du programme : <http://www.ofaj.org/programme-voltaire>

FAQ : <http://centre-francais.de/programme-voltaire/faq/>

Candidature en ligne : <http://programme-voltaire.xialys.fr/>

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DAREIC/17-752-351 du 18/09/2017

**ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS - PROJETS-IN / IN-PROJEKTE - RESEAU DES PROJETS
SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS, INTERCULTURELS, INTERDISCIPLINAIRES ET INNOVANTS
- APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2018**

Référence : B.O. du 6 juillet 2017 - http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118205

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Le programme Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants, anciennement « réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) dans le cadre du programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand.

L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

1. Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a) L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Si l'établissement scolaire français a une section européenne ou internationale d'allemand, une section Abibac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

- Si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière Abibac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5e classe.

Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie (sont partenaires de l'académie : les Länder de Hambourg, Basse-Saxe et Rhénanie du Nord Westphalie)

b) Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet se déroulera sur l'année 2018 et toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2018. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir explications sur les deux programmes ci-dessus).

Les établissements qui étaient précédemment membres du réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand doivent, pour pouvoir participer au programme Projets-IN, répondre au présent appel à projets.

2. Procédure de réponse à l'appel à projets

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Les enseignants responsables du projet remplissent en ligne le dossier de candidature après création d'un compte d'utilisateur à l'adresse suivante : <http://projets-in.OFAJ.org>

Ils doivent ensuite imprimer le dossier une fois complété et le transmettre, par voie postale, **avant le 17 novembre 2017**, délai de rigueur, à l'Ofaj : **Office franco-allemand pour la jeunesse, Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.**

Chaque dossier fait apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement** (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature). Il est conseillé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la Dareic.

3. Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande (Ofaj, MENESR, KMK) se réunit fin novembre et sélectionne jusqu'à **25 projets** pour l'année **2018** en tenant compte des critères suivants :

- interdisciplinarité ;
- dimension interculturelle (thème et programme d'échange) ;
- caractère innovant.

L'Ofaj accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour les frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses directives (voir annexe 2 du dossier de candidature) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Cette subvention est versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation.

Nota bene : Il est conseillé aux établissements de demander, en parallèle de la candidature Projets-IN, une demande de subvention pour le programme Rencontre au domicile du partenaire ou Rencontre en tiers lieu. Ainsi, dans l'éventualité d'un dossier non retenu dans le cadre du présent appel à projet, ils pourraient bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Par conséquent, si un dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement sélectionné en informe dans les meilleurs délais la Dareic.

4. Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la plateforme interactive dédiée à ce programme <http://projets-in.ofaj.org> (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'Ofaj.

5. Prix Projets-IN

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme Projets-IN d'une part, pour promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part, pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands. À cette fin, ils décerneront le prix Projets-IN aux deux écoles partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l'année 2018.

Récapitulatif du calendrier :

Dès la parution du B.O.E.N	Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org
Le 17 novembre 2017 au plus tard	Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissement à l'OFAJ
Fin novembre 2017	Sélection des projets par le jury franco-allemand
Fin décembre 2017	Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. Les Daireic sont informés par l'OFAJ des résultats du jury.
Avant le 31 janvier 2018	Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'OFAJ
Avant le 31 mars 2018	L'OFAJ envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée.
De début janvier à fin octobre 2018	Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants.
Au plus tard 2 mois après la rencontre	Envoi à l'OFAJ du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. (Les photos, vidéos ou tout autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org afin de mieux valoriser le projet.) Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.
À la fin de l'année 2018	Sélection du projet qui recevra le « Prix Projets-IN » (remise de prix en 2019).

6. Soutien pédagogique : le dispositif TeleTandem®

Les établissements partenaires participant aux Projets-IN ont la possibilité d'utiliser le dispositif TeleTandem®. Ce dispositif permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide des Tice (courriel, chat, visio-conférence, etc.). La plateforme TeleTandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en TeleTandem sont régulièrement proposées par le bureau Formation interculturelle de l'Ofaj.

Chaque année est décerné le prix de soutien TeleTandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel : les Tice ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements qui se le partagent. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation TeleTandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent parvenir à l'Ofaj entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Les résultats parviennent par courrier aux établissements durant le mois de novembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.tele-tandem.org

Contact : OFAJ : « Projets-IN » Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin

Courriel : projets-in@OFAJ.org ; Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. 0049-30-288757-87.

<http://www.OFAJ.org/projets-in> et <http://projets-in.OFAJ.org>

Vous voudrez assurer à la présente note d'information la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DAREIC/17-752-352 du 18/09/2017

RENCONTRES EN TIERS LIEU DE L'OFAJ - CAMPAGNE 2018 - PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Notre Académie soutient par des subventions de l'Office franco-allemand pour la jeunesse les échanges scolaires bilatéraux de nos établissements avec l'Allemagne.

L'échange de groupe en tiers-lieu (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre présente l'avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de **travailler ensemble sur un projet**.

a) Définition et objectifs

La rencontre se fonde sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire. Les élèves français et allemands sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil. Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves français et allemands dans le choix et la préparation du projet et de poursuivre le travail autour du projet après la rencontre.

b) Public concerné

Une demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu peut être déposée par tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand peuvent également participer à cet échange.

c) Modalités de mise en œuvre des échanges

La durée des échanges est de 4 jours minimum et de 21 jours maximum. Le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ du lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays.

d) Financement

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre l'académie ou le Bundesland et le lieu de la rencontre. A cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour, d'un montant minimum de 5 € par nuitée et par élève selon les crédits disponibles. Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée.

La subvention est versée aux deux établissements à l'issue de la rencontre, après réception du décompte d'utilisation de la subvention.

e) Procédure de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention pour une rencontre en tiers-lieu comporte :

- le formulaire de demande de subvention qui peut être téléchargé sur le site de l'OFAJ :

https://www.ofaj.org/sites/default/files/demande_subvention_scolaire_remplissable.pdf

- un descriptif de la rencontre ;

- le programme prévisionnel ;

- les coordonnées bancaires des deux établissements.

Il doit parvenir à l'OFAJ sous couvert du rectorat d'académie –DAREIC - au plus tard le 31 janvier 2018 pour les rencontres se déroulant pendant l'année 2018. **Cependant, pour les rencontres ayant lieu au premier trimestre de l'année 2018, il est indispensable que le dossier de demande de subvention soit retourné à l'OFAJ trois mois avant le début de la rencontre.** Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique.

L'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre dépose la demande de subvention pour les deux établissements.

Le nombre maximal d'élèves subventionnés est de 50, répartis équitablement sur les deux groupes. Pour garantir la qualité et la parité de l'échange, la proportion de participants issus des deux groupes d'élèves ne doit pas dépasser un tiers/deux tiers.

Le décompte original doit être retourné à l'OFAJ au plus tard deux mois après la rencontre par l'intermédiaire du rectorat d'académie – DAREIC -

Contact pour les rencontres en tiers-lieu : paquier@dfjw.org ; <http://www.OFAJ.org/echanges-en-tiers-lieu>

<https://www.ofaj.org/rencontres-en-tiers-lieu-dans-les-rencontres-scolaires>

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DAREIC/17-752-353 du 18/09/2017

CONCOURS ACADEMIQUE : MON ROAD TRIP ERASMUS+ 2017

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : DAREIC - Tel : 04 42 91 72 78

PRINCIPE DU CONCOURS :

L'académie d'Aix Marseille vous invite à participer à un grand concours lancé dans toutes les classes des établissements du 1er et 2nd degré de l'académie d'Aix-Marseille ; Il consiste à réaliser une carte interactive présentant l'itinéraire idéal d'un projet Erasmus+, en ajoutant des images et/ou commentaires à chaque destination, déclinant ainsi éventuellement une thématique. Il s'agira donc d'allier recherches, réflexion et imagination collective.

Prix : un prix de 500 euros récompensera le lauréat de chacune des 3 catégories (primaire, collège lycée) sous la forme d'une dotation versée à l'établissement.

La remise des prix aura lieu le vendredi 13 octobre après-midi à la villa méditerranée en présence de Monsieur le recteur Bernard BEIGNIER.

REGLEMENT :

- Toutes les classes des établissements du premier et du second degré de l'académie peuvent faire acte de candidature. Les établissements peuvent présenter plusieurs productions, une par classe.
- Pour candidater, la fiche de participation dûment remplie (comportant notamment le lien vers la carte réalisée) doit être renvoyée par courrier électronique auprès de la DAREIC du 10 septembre au 10 octobre 2017 à emmanuelle.lacan@ac-aix-marseille.fr
- Votre production sera étudiée par un comité de sélection en fonction des critères de l'appel à projets, de la qualité du projet présenté.

THEMATIQUES TRAITÉES :

- Soyez créatifs et innovants : la forme n'est pas imposée : choix et nombre de destinations, fonds de carte, type d'illustrations ajoutées... ; l'originalité sera un critère d'évaluation des productions.
- Les établissements scolaires peuvent choisir de décliner une thématique. Ainsi, l'itinéraire peut aller de monuments en monuments ou de musée en musée, d'entreprise en entreprise, de symboles en symboles...
- Chaque destination est matérialisée par un repère, des widgets, des illustrations et/ou des commentaires.

NATURE DES PRODUCTIONS ATTENDUES :

La production est réalisée idéalement sous un format numérique.

Le lien permettant d'accéder à la carte interactive sera obligatoirement indiqué dans la fiche de participation à retourner. La carte sera nommée comme suit : NOM DU LYCEE.NOM DE LA CLASSE.

Dans le cas où vous n'auriez pas la possibilité d'utiliser l'outil numérique, vous pouvez réaliser votre carte sur feuille, coller vos informations complémentaires, prendre en photo votre production et l'envoyer par mail.

OUTILS PEDAGOGIQUES :

Toutes les applications numériques sont utilisables et notamment : google mymaps, thinglink, scribblemaps. Des tutoriels vous sont proposés dans un fichier joint sur le Twinspace <https://twinspace.etwinning.net/44370/pages/page/262813>

Une séance de formation sur scribblemaps, google mymaps pour un accompagnement à la création de cartes interactives sera proposé par CANOPE Marseille le mercredi 20 septembre 2017 de 13h30 à 16h30. Inscription sur : <https://www.reseau-canope.fr/service/creation-de-cartes-interactives.html>)

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRODUCTIONS ET LES PRIX :

Les critères de sélection reposeront également sur :

- L'originalité
- La faisabilité
- La complétude
- La qualité des productions

Le jury académique attribuera trois grands prix d'une valeur de 500€ chacun sous la forme d'une dotation versée aux établissements.

COMMENT PARTICIPER ? :

1. Je réalise avec mes élèves, dans ma classe ou au CDI, une carte présentant un itinéraire idéal pour un projet Erasmus+. Il comporte des destinations matérialisées par un icône, une photo, et/ou un commentaire. Je peux m'aider des tutoriels.
2. J'envoie la fiche de participation jointe comprenant le lien qui permet d'accéder à la carte avant le 10 octobre 2017, à ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

CALENDRIER :

- Réalisation et envoi des cartes interactives : avant le 10 octobre par email
- Date de publication des résultats : 13 octobre 16h à la Villa méditerranée puis sur le site internet de l'académie

Les cartes seront étudiées par le jury qui annoncera les résultats le 13 octobre 2017 lors de la journée célébrant les 30 ans d'Erasmus+ « Erasmusez-vous » à la Villa Méditerranée, de 13h à 16h30.

À cette occasion, tous les enseignants et formateurs sont invités, sur inscription préalable, à découvrir une trentaine de projets Erasmus.

PJ : Fiche de participation au concours

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCOURS MON ROADTRIP ERASMUS+ 2017

FICHE DE PARTICIPATION

**A renseigner et à renvoyer par mail à emmanuelle.lacan@ac-aix-marseille.fr
entre le 10 septembre et le 10 octobre 2017**

Type d'établissement : (école maternelle, élémentaire, collège, lycée général, lycée technologique ou professionnel, post bac)	
Nom de l'établissement et Ville	
Classe (s) (nom, niveau et nombre d'élèves participant au projet)	
Nom de l'enseignant(s) partie prenante du projet (nom(s) et discipline(s)) et coordonnées mail	
Lien vers la carte interactive réalisée	
Nom de l'application utilisée	
Commentaires	